
PARLEMENT WALLON

SESSION 2004-2005

SÉANCE DU MERCREDI 22 DÉCEMBRE 2004

COMPTE RENDU

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

SOMMAIRE

<i>Reprise de la séance</i>	4
<i>Questions d'actualité</i>	4
<i>Question d'actualité de M. Jeholet à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine et à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «le mégaprojet de 30 millions d'euros pour de nouvelles infrastructures sur le circuit de Spa-Francorchamps»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Jeholet, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, Mme Defraigne	4
<i>Question d'actualité de Mme Defraigne à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «le vide organisationnel qui règne au Port autonome de Liège»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Defraigne, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine	5

<i>Question d'actualité de M. Crucke à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «les mesures de sécurité des établissements de défense sociale»</i>	
<i>Question d'actualité de M. Delannois à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «les Marronniers»</i>	
Orateurs: M. le Président, MM. Crucke, Delannois, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, Mme Defraigne	7
<i>Question d'actualité de Mme Bertouille à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «la création d'une zone de «bassins de soins» à Tournai et la mise sur pied de maisons de la santé»</i>	
<i>Question d'actualité de M. Fourny à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «le point de vue de Mme la Ministre Vienne à l'égard des «bassins de soins» en Région wallonne»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Bertouille, M. Fourny, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances	9
<i>Question d'actualité de M. Furlan à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'analyse de sang des ministres de l'environnement de nos régions et le Plan Reach»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Furlan, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	11
<i>Question d'actualité de M. de Saint Moulin à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la situation sociale au sein de Durobor»</i>	
<i>Question d'actualité de M. Procureur à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la situation de l'entreprise Durobor à Soignies»</i>	
Orateurs: M. le Président, MM. de Saint Moulin, Procureur, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi	13
<i>Question d'actualité de M. Collignon à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «l'implantation du groupe Berry Floor sur le zoning d'Hermalle-sous-Huy»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Collignon, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, MM. Crucke, Bayenet	15
<i>Question d'actualité de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la décharge de la Houpe»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Senesael, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, M. Crucke	17
<i>Question d'actualité de Mme Tillieux à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la société Atradius Belgique à Namur»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Tillieux, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi	19
<i>Question d'actualité de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les dates d'ouverture de la chasse aux sangliers et l'avenir de l'Unité antibraconnage»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, MM. Fontaine, Crucke, M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon	20

<i>Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 (Doc. 4-I a (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)</i>	
Vote nominatif	22
<i>Projet de décret contenant le budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 (Doc. 4-I bcd (2004-2005) - N^{os} 1, 1 bis et 2 à 5)</i>	
Votes nominatifs	23
<i>Projet de budget de fonctionnement du Parlement wallon pour l'année 2004 – Ajustement (Doc. 5-I h (2004-2005) - N^o 1)</i>	
Vote nominatif	24
<i>Projet de budget de fonctionnement du Parlement wallon pour l'année 2005 (Doc. 4-I h (2004-2005) - N^o 1)</i>	24
<i>Proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur, déposée par MM. de Lamotte, Bayenet et Fontaine (Doc. 69 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)</i>	
Vote nominatif	24
<i>Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les conditions nécessaires au développement des biocarburants en Wallonie», par MM. Bayenet et Consorts (Doc. 70 (2004-2005) - N^o 1) et par Mme Dethier-Neumann (Doc. 71 (2004-2005) - N^o 1)</i>	
Vote nominatif. – Orateurs: M. le Président, Mme Dethier-Neumann, M. de Lamotte	25
<i>Élection d'un Vice-président</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Bayenet	26
<i>Vœux de fin d'année</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Arena, Ministre de la Formation, M. Kubla, M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial ...	26
<i>Liste des abréviations</i>	30

Présidence de M. José HAPPART, président.

La séance est reprise à 15 heures.

REPRISE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est reprise.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 72 du Règlement d'ordre intérieur, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

QUESTION

**DE M. JEHOLET À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES,
DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE,
ET À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DE L'EMPLOI,
SUR
«LE MÉGAPROJET
DE 30 MILLIONS D'EUROS
POUR DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES
SUR LE CIRCUIT
DE SPA-FRANCORCHAMPS»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Jeholet à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine et à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «le mégaprojet de 30 millions d'euros pour de nouvelles infrastructures sur le circuit de Spa-Francorchamps».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je souhaitais vous poser une question concernant le circuit de Spa-Francorchamps.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – C'est une bonne idée.

M. Jeholet (MR). – Vous comme moi, nous sommes forts attachés au circuit de Spa-Francorchamps et à l'activité autour de ce circuit, que ce soit la Formule 1 ou les activités qui y sont organisées.

Monsieur Eerdeken, en tant que ministre du Sport, est venu en visite dans l'arrondissement de Verviers, où il a rencontré les responsables, et de l'intercommunale, et de la société d'exploitation du circuit de Spa-Francorchamps. On lui a présenté un projet, notamment de déménagement des stands de Formule 1, mais avec toute une série d'autres infrastructures. La somme de 30 millions d'euros a été avancée et même celle de 50 millions d'euros si on intégrait une salle de spectacle. Or, il y a, comme vous le savez, d'autres projets en Province de Liège concernant les salles de spectacle.

Je voulais donc vous demander si vous étiez au courant de ce projet. La société d'exploitation a fait appel à des promoteurs, à des investisseurs privés pour qu'ils participent au projet. Est-ce que la Région wallonne a été sollicitée pour participer financièrement au projet et à quelle hauteur concernant ces aménagements ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je vais innover, Monsieur le Président ! (*Rires*).

Monsieur le Président, chers Collègues, M. Marcourt et moi-même, puisque vous avez adressé la question aux deux ministres, sommes évidemment informés de l'existence d'un projet ? Je ne vais pas vous le décrire, ici, mais enfin ...

M. Jeholet (MR). – Je ne l'ai pas fait non plus.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Premier élément.

Deuxièmement, M. Eerdeken est allé en visite. C'est bien, j'en prends bonne note, mais peut-être est-il intéressé par un financement dans le cadre de ses compétences, je n'en sais rien, il ne m'en a pas parlé.

Troisièmement, il n'y a pas de secret, j'en ai très peu pour vous, nous avons rendez-vous avec les plus hauts responsables de Francorchamps dans le courant de cet après-midi, mais c'est le hasard. Ils vont venir, une fois de plus, nous exposer les caractéristiques de leur projet mais, en fait, le problème qui se pose,

pour être très clair – enfin cela, c’est ma version personnelle – c’est que nous donnons déjà beaucoup d’argent. Je vous donnerai les chiffres tout à l’heure, mais ce sont 2,7 ou 2,8 millions comme base et puis, des investissements, sur plusieurs départements, quatre en l’occurrence et je donne environ, en intrasport, 700.000 pour l’exploitation et le ministre-président 50.000.

Voilà, ce sont les faits.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l’Équipement et du Patrimoine. – Heureusement que j’avais cité mon dernier chiffre. (*Rires*).

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je vous remercie évidemment pour ces précisions, parce que je dois vous avouer que j’avais été, en tant que parlementaire verwiétois, un peu surpris aussi de découvrir ce projet, notamment dans les montants. Évidemment, je l’ai dit, je soutiens le circuit de Spa-Francorchamps et l’activité qu’il y a autour mais si je comprends bien, on est vraiment au début du dossier et vous allez prendre connaissance et des différentes modalités envisagées, et du budget, et de l’intervention éventuelle de la Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l’Équipement et du Patrimoine. – Effectivement, je confirme ce que j’ai dit. Aujourd’hui après-midi, nous avons encore une réunion de contact, nous sommes au tout début du dossier.

M. le Président. – Les questions d’actualité suivantes sont celles de M. Crucke et M. Delannois pour... (*Réaction de M. Daerden*). Non, non, ce n’est pas une interpellation, c’est une question d’actualité, la technique est très précise, le parlementaire interroge...

M. Jeholet (MR). – C’est pour que Mme Defraigne pose sa question, Monsieur le Président.

Mme Defraigne (MR). – Monsieur le Président, en fait, c’est pour poser ma question à M. le Ministre Daerden, question qui est en n° 12, maintenant, pour des raisons pratiques. C’est à la demande du ministre.

M. le Président. – Si les autres collègues sont d’accord, moi, je n’ai pas...

Mme Defraigne (MR). – C’est pour faciliter la vie de M. le Ministre. (*Rumeurs*).

M. le Président. – C’est très bien, ce serait plus facile pour moi de le savoir à l’avance. Madame Defraigne, je vous demande...

Mme Defraigne (MR). – C’est M. Daerden qui me l’a demandé.

M. Jeholet (MR). – Il doit aller à Francorchamps pour une réunion importante.

Mme Defraigne (MR). – Je veux bien patienter 22 minutes.

M. le Président. – Je comprends que vous ne sachez rien lui refuser.

QUESTION

**DE Mme DEFRAIGNE À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES,
DE L’ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE,
SUR
«LE VIDE ORGANISATIONNEL
QUI RÈGNE AU PORT AUTONOME
DE LIÈGE»**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question d’actualité de Mme Defraigne à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l’Équipement et du Patrimoine, sur «le vide organisationnel qui règne au Port autonome de Liège».

La parole est à Mme Defraigne pour poser sa question.

Mme Defraigne (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, le Port autonome de Liège défraie la chronique et l’actualité. M. Jeholet vous avait interrogé, il y a quelques mois, je crois qu’il y a bien trois mois, sur le sort du Port autonome.

Première question, *quid* de la procédure de recrutement? Vous avez vu que les usagers privés du MUPOL se sont émus de la situation. Où en est donc la procédure de recrutement qui dépend, maintenant, de l’exécutif?

Deuxième question : pourquoi vouloir désigner – et est-ce nécessaire ? – une coordinatrice, alors que ce n'était pas du tout le cas auparavant, la nécessité ne s'étant jamais exprimée ?

La troisième question concerne l'étude Stratec, qui semble être arrivée sur la table d'une journaliste par un vent favorable. Confirmez-vous les chiffres de cette étude qui parlent de 1.250 emplois en Basse-Meuse, mais qui sont seulement une compensation à la perte des emplois suite à la fermeture d'Arcelor ? Par ailleurs, un coût de 60.000 euros par emploi a été évoqué, alors que pour les emplois Sodie, c'est de l'ordre de 7.000 euros par emploi et Bierset, de l'ordre de 15.000 euros par emploi ? Est-ce que vous confirmez ces chiffres assez inquiétants. Vous avez dit, dans une revue spécialisée que ... (*Réaction de M. Daerden*)... Oui, spécialisée en la matière, que le Port autonome ... (*Réaction de M. Daerden*)... était un fleuron de l'économie liégeoise ... (*Rires*). Je le savais bien en le disant ... et indispensable notamment pour ce qui est de la logistique. Je ne sais plus si la revue spécialisée c'était Lloyd ou Trends, enfin, un truc du genre, rien de bien affriolant. Donc, je partage votre sentiment et, donc, n'y a-t-il pas urgence et nécessité absolue de remédier aux carences actuelles ... ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur le Président, chers Collègues, je confirme mes propos, à savoir que je considère que le Port autonome est un des éléments importants du redéploiement pour le Pays de Liège. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, à la fin de la législature précédente, j'ai fait en sorte qu'il obtienne 90 hectares, bien situés, pour pouvoir continuer son développement.

Deuxièmement, nous avons été confrontés au problème du départ de Mme Simonet, et pour cause. Moi, j'ai toujours dit qu'il fallait un pilote dans l'avion. Il n'y en avait plus. Je ne crois pas ceux qui sont là, c'est pourquoi j'ai écrit le 1^{er} octobre en disant qu'il fallait désigner quelqu'un par procédure spéciale, parce que j'ai une contrainte administrative, d'où le nom de coordinatrice générale, voilà pourquoi. Cela s'est passé comme cela, en application d'une dérogation du statut.

Troisièmement, il faut modifier le statut. J'ai demandé et obtenu de mon collègue Courard qu'il modifie le statut parce que c'est vrai pour le port, mais pour tous les changements qui vont intervenir. On ne sait nommer un nouveau directeur général nulle

part. Il y a un problème de statut. On est en train de le changer. Voilà la situation.

Quatrièmement, en ce qui concerne Stratec, j'ai, comme vous, pris connaissance de l'étude. C'est vrai qu'on arriverait à avoir 1.250 emplois en 10 ans. C'est vrai, mais c'est une étude. Moi, ce que je vais faire, parce que je vais le faire, quand le problème de la désignation de la coordinatrice générale sera réglé, c'est de commencer les travaux d'aménagement des 90 hectares. Par aménagement, je veux dire quoi ? Les routes et les impétrants. Et puis, c'est le problème de la gestion du port de trouver les investisseurs.

M. le Président. – La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). – Je m'étonne quand même du temps mis à procéder à ce remplacement. Vous parlez de modification du statut, mais il s'agit d'un mandat. Donc, il suffit de désigner quelqu'un qui remplisse les conditions du mandat. J'ai quand même un peu l'impression que tout cela, c'est un peu tourner autour du pot, alors que le problème doit être réglé d'urgence. Vous dites qu'il n'y a pas de pilote dans l'avion, je dirais qu'il n'y a pas de capitaine à bord du navire et qu'un certain nombre de personnes ont quitté le navire. Vous dites, et pour cause, qu'il y a aussi un certain nombre d'administrateurs qui sont partis pour Paris ou ailleurs et, donc, il y a quand même manifestement une urgence qu'on tarde à appréhender et à régler.

Maintenant, pour ce qui est de Stratec, vous dites que c'est une étude, mais apparemment vous n'infirmes pas nécessairement les termes et les paramètres retenus par celle-ci. C'est important parce que les paramètres sont, à certains égards, alarmants.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je vous dirai qu'il faut faire vite, c'est pourquoi dès le 1^{er} octobre – et j'ai la lettre, ici, si vous la voulez – j'ai écrit en demandant qu'on désigne une coordinatrice générale. Aujourd'hui, il y a eu conseil d'administration, c'est le troisième depuis, et on m'a dit – j'ai pris des renseignements à deux sources pour pouvoir vous répondre – qu'on avait délégué au président le soin de signer le contrat avec Mme Lejeune. Je m'en réjouis et j'espère que la Wallonie tout entière le sera.

M. le Président. – La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). – C'est déjà un peu plus concret comme information, mais entre le 1^{er} octobre, et maintenant, on est presque le 1^{er} janvier, cela fait trois mois.

M. le Président. – Voilà, Monsieur le Ministre Daerden, vous avez terminé vos questions d'actualité, mais nous nous reverrons à 17 heures, ce soir. Je vous invite, dès à présent, à rester pour le verre de l'amitié qui suivra le vote de votre budget, puisque vous êtes le ministre du Budget.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je serai à vos côtés.

M. le Président. – J'y compte bien.

QUESTION
DE M. CRUCKE À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ,
DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LES MESURES DE SÉCURITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS
DE DÉFENSE SOCIALE»

QUESTION
DE M. DELANNOIS À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ,
DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LES MARRONNIERS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Crucke, sur «les mesures de sécurité des établissements de défense sociale» et de M. Delannois, sur «Les Marronniers», à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.

Nous allons innover puisque les deux questions sont jointes. M. Crucke vous commencez, puis, ce sera M. Delannois. Vous disposez chacun de deux minutes mais évitez les redites pour la clarté du débat.

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, je vais vous parler de l'Institut de défense sociale situé au sein de l'hôpital psychiatrique de Tournai, «Les Marronniers», que vous connaissez bien et surtout de cette personne qui s'en est échappée, non pas de l'institut, mais de l'extérieur, pour être retrouvée quatre jours

après en Espagne. On a fait fort parce qu'il y en a un qui est sorti et on en a retrouvé deux. Si on pouvait vraiment le faire à chaque coup, on pourrait récupérer une partie de ceux qui s'y trouvaient il y a quelque temps et qui n'y sont plus.

Ceci dit, ce qui m'alarme et ce qui alarme évidemment tous les citoyens de Tournai et du Hainaut occidental, c'est de se dire que, finalement, on peut se promener dans Tournai, croiser quelqu'un qui est au bras d'un accompagnant – enfin, au bras c'est très relatif puisqu'on ne peut pas le toucher – et qui comme cela, dans un magasin, pour un simple petit besoin naturel, disparaît sans que l'on puisse même – et cela va jusque-là, lorsqu'on lit l'information dans la presse –, user de la force pour l'arrêter. Lorsqu'on sait que la personne en question – et cela, c'est moins rigolo – est un pédophile récidiviste qui confirme, après s'être déjà échappé en 2000, qu'il refera la chose et qu'il n'y a pas moyen de le corriger, il y a péril en la demeure.

Mes questions sont dès lors les suivantes.

Avez-vous reçu un rapport précis sur les faits ?

Est-il normal que quelqu'un d'aussi dangereux puisse se promener quasiment librement – à part avoir quelqu'un à ses côtés – dans Tournai ?

Si c'est normal, ne faut-il pas changer le règlement intérieur et faire en sorte que ceux qui sont à ce point dangereux, reconnus comme dangereux, et qui reconnaissent qu'ils ne seront pas corrigibles, ne soient plus en contact avec, si pas l'extérieur, en tout cas, ceux qui pourraient être leur victime, et je ne vois pas où ils pourraient trouver ailleurs qu'à l'extérieur ?

M. le Président. – La parole est à M. Delannois pour poser sa question.

M. Delannois (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, je vais faire état du même problème qui s'est déroulé à la Défense sociale de Tournai. Il est clair que ce genre d'évasion suscite des craintes par rapport aux victimes, mais aussi par rapport à l'environnement immédiat. Aussi, je souhaiterais savoir quels sont vos moyens d'action en termes d'hôpitaux psychiatriques en Région wallonne ? Contrairement, peut-être, à mon prédécesseur, je ne vais pas décrier les différents travailleurs et éducateurs œuvrant dans ce secteur, parce que je crois que c'est un travail très difficile. Effectivement, ils sont souvent décriés, mais ils n'ont pas toujours les possibilités, non plus. En tout cas, ils vivent dans un état de stress assez permanent. Madame la Ministre, une fois que le calme sera un peu revenu – et je crois que la réintégration qui s'est multipliée par deux, bien entendu, va apaiser un peu le climat –, ne pensez-vous pas qu'il serait bien

d'avoir une réflexion de fond sur le cadre que l'on souhaite donner à ce genre d'institution ?

M. le Président. – La parole est M. la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur Crucke, ce que vous appelez «s'échapper de l'extérieur», cela s'appelle une fugue en défense sociale.

Nous avons donc assisté à une fugue. Cela s'est passé à l'extérieur de l'établissement et de par le fait que cela s'est passé à l'extérieur de l'établissement, cela ne remet pas en cause la sécurité de l'établissement mais bien le principe des sorties organisées.

Le régime de sortie autorisée est de la seule compétence des Commissions de défense sociale. C'est d'ailleurs ce qu'a répondu Mme Onkelinx à M. de Donnea qui l'interpellait à la Chambre. Donc, ce n'est pas soumis d'une quelconque manière au pouvoir exécutif. Le seul organe compétent, c'est la Commission de défense sociale. En pratique, à l'intérieur de l'établissement, la direction, les médecins psychiatres peuvent toujours refuser de suivre l'avis de la Commission. Donc, ils ont toujours le pouvoir de dire, même si la commission autorise les sorties, qu'eux ne les autorisent pas.

L'administration de l'établissement est bien de ma compétence et j'ai bien l'intention d'en assumer les conséquences et les responsabilités. Je vais demander une enquête tout à fait précise parce que c'est l'occasion, pour les deux établissements, d'avoir un état des lieux de la sécurité à l'intérieur des établissements.

D'autre part, nous avons pris contact avec Mme Onkelinx – une réunion est planifiée le 10 janvier – pour réfléchir avec elle à la question de la défense sociale et, notamment, à l'aspect de la prise en charge psychiatrique dans les établissements pénitentiaires.

Vous avez vu aussi que l'hôpital n'est pas nécessairement un lieu de sécurité. Mon collègue, le ministre Demotte, a pris une initiative en matière de sécurité dans les hôpitaux : il va interroger les différents établissements et je vais totalement appuyer sa demande parce que, effectivement, les victimes ne sont pas toujours externes à l'hôpital, mais parfois internes.

Pour vous rassurer et parce que je pense qu'on a dit beaucoup de choses qui n'étaient pas exactes, il y a une procédure extrêmement lourde et stricte qui accompagne les sorties. Il faut se rappeler que la personne qui a fait une fugue était à l'abri depuis 24 ans. Elle a fait 114 sorties cette année sans aucune difficulté, dans les mêmes conditions. Contrairement à ce

qu'a dit la presse, on n'a pas sa carte d'identité, c'est l'éducateur, c'est l'accompagnant qui l'a. Il n'y a jamais eu de problème. Il y a toujours, dans les comportements humains, de l'imprévisible et de l'aléatoire, et je ne crois pas que la responsabilité des travailleurs soit mise en cause.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Madame la Ministre, je ne pense pas avoir décrié le personnel, loin de là, mon souci est justement de préserver aussi le personnel. Mais vous voyez, ce qu'on appelle généralement une fugue dans ce système, on l'appelle autrement évidemment dans le milieu pénitentiaire. Ce qu'on appelle un gardien, on l'appelle maintenant un accompagnant, mais j'ai un peu l'impression qu'on est aussi retranché derrière les procédures. Il y a eu cent promenades sans qu'il y ait eu le moindre problème. En 2000, ce même personnage s'est échappé, ce n'est pas si loin que cela. En juillet 2000, à la même tribune, c'était un peu plus loin, M. Antoine interpellait et votre prédécesseur répondait qu'il allait faire comme vous, avoir un contact avec le ministre de la Justice pour voir comment on pouvait éviter cela à l'avenir.

Pour le Tournaisien en général, cela reste un problème. Il n'y a pas de solution si on ne mesure pas tous les risques. Or, ce sont des personnages non jugés, reconnus comme dangereux, parce qu'ils ne peuvent pas être jugés, ils sont dangereux, à la limite malades. Mais, si on continue à permettre ce type de promenade à Tournai, vous verrez, je ne vous le souhaite pas, un jour, je viendrai en disant qu'on ne l'a pas retrouvé quatre jours après en Espagne, mais qu'on l'a peut-être retrouvé dans la situation... Je vous demande donc de prendre cela au sérieux avec le ministre de la Justice.

M. le Président. – La parole est à M. Delannois.

M. Delannois (PS). – Merci, Madame la Ministre, effectivement, travailler avec l'humain risque toujours de créer des difficultés supplémentaires mais je crois, en tout cas, que l'on peut peut-être utiliser «cette fugue» pour revoir les moyens d'action et je compte sur vous et vos collègues au fédéral pour le faire.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Je rappelle que l'on n'est pas ici pour faire le procès du fugueur, ce

n'est pas le lieu. La Commission de défense sociale a estimé, et c'est de sa compétence exclusive – je répète bien, de sa compétence exclusive – que l'interné pouvait avoir des sorties autorisées, point. Je n'ai aucun autre commentaire à faire. Si un malheur était arrivé, c'était tout d'abord de la responsabilité de lui-même et, ensuite, nous aurions – et c'est ce que nous allons faire – posé la question de la sécurité dans la prison.

Par ailleurs, je ne peux pas remettre en cause les compétences des Commissions de défense sociale, nous nous serions retournés vers elles pour poser des questions. Mais je le répète, moi, je ne garantirai jamais qu'un accident ne peut pas arriver. Je ne suis pas sûr qu'ici, dans l'Assemblée, il n'y en a pas un, un jour, qui pétera les plombs et qui tuera quelqu'un. Si je pouvais le garantir, je le ferais volontiers mais à chacun d'assumer ses responsabilités. Je n'ai pas l'habitude de me dérober aux miennes, que la commission assume les siennes et l'établissement, et tout ira bien.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse. Je ne cherche à faire le procès de personne, simplement à comprendre ce qui est ubuesque en la matière et je pense que les premiers à protéger réellement, ce sont ceux qui ne sont pas dans l'institution, mais à l'extérieur.

M. le Président. – La parole est à M. Delannois.

M. Delannois (PS). – Je remercie également Mme la Ministre. Je compte sur elle pour bien entendu ne pas faire d'amalgames et trouver des solutions tout à fait favorables.

M. le Président. – Je propose, pour les questions groupées qui vont suivre, puisque nous avons six questions groupées pour trois ministres cet après-midi, que chaque interpellant prenne deux minutes, la ministre répond en trois minutes pour les deux et puis après, chaque interpellant pose une question une minute, la ministre, encore trois minutes, comme cela elle garde son quota de six minutes et puis chaque parlementaire a une minute pour conclure. Ne vous tracasiez pas, je suis le chrono.

Mme Defraigne (MR). – Vous ne voulez pas réexpliquer, parce qu'on n'a rien compris ?

M. le Président. – Laissez-vous guider, ce n'est pas grave. D'habitude, les parlementaires qui sont présents lors des questions d'actualité comprennent très bien. Donc, avec un petit peu de pratique pour

tout le monde... Mais il faut être là un peu plus souvent, ce sera plus facile à comprendre.

QUESTION
DE Mme BERTOUILLE À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ,
DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LA CRÉATION D'UNE ZONE
DE «BASSINS DE SOINS» À TOURNAI
ET LA MISE SUR PIED
DE MAISONS DE LA SANTÉ»

QUESTION
DE M. FOURNY À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ,
DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LE POINT DE VUE
DE Mme LA MINISTRE VIENNE
À L'ÉGARD DES «BASSINS DE SOINS»
EN RÉGION WALLONNE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Bertouille, sur «la création d'une zone de «bassins de soins» à Tournai et la mise sur pied de maisons de la santé», et de M. Fourny, sur «le point de vue de Mme la Ministre Vienne à l'égard des «bassins de soins» en Région wallonne, à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.

La parole est à Mme Bertouille pour poser sa question. Vous avez deux minutes, Madame Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Madame la Ministre, la presse a annoncé que vous réfléchissiez avec votre collègue du Gouvernement fédéral et votre président de parti, à la santé des Francophones. On ne peut que s'en réjouir, c'est un sujet évidemment important. La presse a également annoncé que vous souhaitiez créer des bassins de soins avec une expérience pilote à Tournai, notamment, et le ministre-président a réagi en disant qu'il n'était pas très content parce qu'il n'avait pas été associé à cette réflexion alors qu'il avait de l'expérience en la matière.

Mes questions sont dès lors les suivantes, Madame la Ministre.

Est-ce que les acteurs de terrain, les professionnels, vont être associés à votre réflexion ?

Est-ce que vous seriez d'accord de venir faire une présentation devant le Parlement ou, tout du moins,

devant la Commission de la Santé pour que nous puissions avoir un débat en la matière ?

Est-ce qu'il y a d'autres projets pilotes qui vont être créés concernant ces bassins de soins ailleurs qu'à Tournai et est-ce que, par exemple, à Tournai, le territoire géographique de ce bassin s'étendrait jusque Comines ?

Au niveau budgétaire, est-ce que la Région wallonne va intervenir en la matière ? Est-ce que le fédéral va être partie prenante ainsi que la Communauté française ?

Toutes ces questions pourraient s'adresser également aux maisons de soins que vous souhaitez aussi créer dans les prochains mois, les prochaines années et je voudrais savoir également, Madame la Ministre, si concernant ces deux projets – les bassins de soins et les maisons de la santé – vous avez pris contact avec votre homologue au niveau du Gouvernement de la Communauté française ?

M. le Président. – La parole est à M. Fourny pour poser sa question. Vous avez également deux minutes.

M. Fourny (cdH). – Madame la Ministre, c'est une question d'actualité concernant les bassins de soins. J'ai lu attentivement, hier, le développement que vous en aviez fait dans le *Journal du médecin*, article au travers duquel vous nous avez parlé de cette notion de «bassins de soins» et cette question étant en débat actuellement au sein du Parti socialiste, j'aimerais vous poser trois questions précises sur cette notion.

Est-ce que vous pourriez précisément nous indiquer ce que sont ou ce que vous entendez par bassins de soins ?

On sait que le secteur est en pleine mutation. Le vieillissement de la population, les technologies nouvelles, la qualité de la pratique professionnelle entraînent des problèmes de pérennisation des soins de santé et un surcoût lié à cette amélioration.

M. Demotte a déposé une note sur la table du Gouvernement fédéral indiquant qu'il pensait voir adapter l'offre de la programmation aux soins de santé par le biais de bassins de soins de santé. Or, en reprenant l'article que j'ai lu hier dans le *Journal du médecin*, vous indiquez que pour ce qui vous concerne, cette technique n'est pas nécessairement la bonne et pas nécessairement celle qui est adaptée à la problématique qui se pose actuellement.

La question est de savoir si, dans votre chef, vous êtes en opposition avec M. Demotte et si vos visions ne sont pas contradictoires par rapport à celles qui sont développées au niveau fédéral.

Ma troisième question porte sur le fait de raisonner en zone de bassins de soins de santé. Ne croyez-vous pas que définir par région un service regroupant à la fois professionnels, techniques et autres en un seul endroit, risque d'entraîner la fermeture de services ? Ne risque-t-on pas d'entraîner la fermeture pure et simple de certains hôpitaux qui seraient menacés puisque le critère actuel appliqué est général, est celui en fait de la définition de l'offre définie par... (*Micro coupé par le Président*).

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne pour trois minutes.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Vous l'avez dit, vous-même, c'est un chantier de réflexion. Nous sommes en train de réfléchir, cela devrait rassurer l'opinion publique que les ministres réfléchissent, cela leur arrive de temps en temps.

Il se fait que la réflexion, pour toute une série de raisons, a été rendue publique un peu rapidement mais il n'y a aucune opposition entre le ministre Demotte et moi-même. Nous avons eu des rencontres où nous réfléchissions, où nous mettions sur pied des hypothèses et où nous nous posions des questions.

Actuellement, le bassin de soins, en tant que tel, n'est pas défini du tout parce que c'est une matière compliquée. Donc, je ne viendrai devant vous que lorsque la réflexion sera suffisamment aboutie, que nous en aurons discuté en Gouvernement et que nous aurons quelque chose de concret à nous mettre sous la dent.

Pour le moment, nous réfléchissons ensemble avec le ministre Demotte et nous essayons de voir ce qui peut intelligemment être utile à nos populations, parce que c'est vraiment cela le principal.

Pour la question de l'opération pilote, puisqu'on ne sait pas ce que c'est qu'un bassin de soins, on n'a rien de définitif pour le moment. Vous comprendrez bien que l'on ne va pas mener des opérations pilotes sur quelque chose que l'on ne connaît pas. Donc, ce qui va se mener à Tournai, ce qui se mène, nous y sommes associés en tant que politiques. À titre d'information, ce sont des discussions que les acteurs de terrain ont entre eux, entre pouvoirs organisateurs qui réfléchissent à des partenariats possibles.

Là aussi, c'est très rassurant de se dire que les acteurs de terrain réfléchissent, qu'ils pensent à des partenariats et nous envoyons le message à nos amis des pouvoirs organisateurs que nous sommes prêts à les soutenir et à les aider à travers des projets pilotes. Mais, nous ne partageons pas les mêmes logiques.

Dernier élément, en réponse à la question de Mme Bertouille à propos des maisons de santé. Nous avons, en la Région wallonne – on est sur tout à fait autre chose – huit services qui touchent à la santé: les planings familiaux, les services de santé mentale, les centres télé-accueil, les associations de santé intégrées, les soins palliatifs, les réseaux d'aides et de soins en assuétude, etc.

Une maison de la santé, c'est un lieu où l'ensemble de l'offre de santé de la Région wallonne va être structuré et coordonné. C'est un projet de réseau, de partenariat mais, là aussi, dès qu'il sera mûr, j'aurai le plaisir de vous le présenter en commission – tout d'abord, de le présenter au Gouvernement – et nous aurons des échanges entre nous. Mais c'est bien un projet de mise en réseau.

M. le Président. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Madame la Ministre, j'ai pris acte que votre réflexion était au niveau du Parti socialiste, avec votre président de parti et que, d'autre part, les acteurs de terrain réfléchissaient entre eux. Donc, il serait bon d'avoir un débat sur le sujet, c'était ce que je vous proposais ...

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – C'est trop tôt.

Mme Bertouille (MR). – ...parce que les logiques sont vraiment très difficiles en matière de bassins de soins et c'est très difficile au niveau d'un territoire, effectivement, d'avoir une cohérence et d'avoir la même vision: vous en avez une, M. Demotte en a une autre et votre président en a peut-être une autre, donc, c'est très difficile.

En ce qui concerne les maisons de la santé, je prends acte que ce sont les acteurs de la Région wallonne qui seront coordonnés en un même lieu. Il n'est donc pas question de travailleurs indépendants, des médecins, de la prévention de la Communauté française qui pourraient être aussi associés dans ces maisons de santé. J'ai donc pris acte que ce n'étaient que les acteurs au niveau de la Région wallonne que vous souhaitiez mettre en réseau.

M. le Président. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Je prends acte du fait que vous êtes au départ de votre réflexion. Il est important de donner un signal aux acteurs de terrain sur le fait que la Région wallonne, et en particulier votre Ministère, réfléchit à la question, parce que cela permet aux acteurs de terrain de peut-être anticiper et de faire des propositions concrètes. Et donc, là, je rencontre ce

point de vue. Il est important que les gens de terrain sachent que l'on réfléchit sur leur sort et qu'ils anticipent cette réflexion et fassent des propositions concrètes en fonction de la localisation des besoins qu'ils rencontrent dans leur région.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Au stade où nous en sommes de la réflexion, c'est clair que le jeu est ouvert. Donc, il n'y a aucun problème, nous pouvons en discuter et réfléchir. J'ai la chance que mon collègue du fédéral est un ami, c'est une bonne occasion de réfléchir, cela facilite les relations ...

Mme Bertouille (MR). – Autour d'une tasse de café.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Autour d'une tasse de café avec un petit biscuit. C'est aussi une chance de se dire que nous sommes au début de législature et que sur les maisons de la santé, le jeu est totalement ouvert et que toute collaboration avec la Communauté française sera la bienvenue mais, je vous l'ai dit, nous sommes au début de la réflexion.

M. le Président. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Nous attendrons avec impatience une communication que vous pourriez faire au niveau de la Commission de la Santé, par exemple, lorsque vos projets seront un peu plus avancés et que votre réflexion sera un peu plus avancée.

M. le Président. – Monsieur Fourny, une dernière réplique ?

M. Fourny (cdH). – Non, Monsieur le Président.

QUESTION
DE M. FURLAN À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«L'ANALYSE DE SANG DES MINISTRES
DE L'ENVIRONNEMENT DE NOS RÉGIONS
ET LE PLAN REACH»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Furlan à M. Lutgen, Ministre de

l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'analyse de sang des ministres de l'environnement de nos régions et la Plan Reach».

La parole est à M. Furlan pour poser sa question.

M. Furlan (PS). – Monsieur le Ministre, j'espère que vous allez bien, parce que j'ai appris que vous aviez subi récemment une prise de sang et que celle-ci révélait dans votre sang la présence de produits chimiques polluants dont je n'ai pas retenu le nom, c'est trop compliqué, mais j'ai retenu que vous risquiez des choses majeures comme une déstructuration de l'ADN, avec risque de cancer, risque de maladie chronique et, donc, ma première question est la suivante: est-ce que vous allez bien? (*Rires*). Auquel cas, je devrais contacter Mme Milquet pour savoir s'il n'y a pas un remplaçant potentiel. (*Rumeurs*). Pour votre santé évidemment.

Plus sérieusement, cette action de sensibilisation a été menée dans le cadre du «Plan Reach» qui vise la régulation des substances chimiques dans la nourriture. Donc, je voulais connaître votre sentiment par rapport à ce Plan Reach. Est-ce que cela va profiter aux consommateurs wallons, en ce qui concerne leur santé?

J'espère qu'elle est meilleure que la vôtre dans la moyenne, si j'ai bien lu. D'autre part, j'ai entendu que des organisations écologiques prônaient le principe de substitution, c'est-à-dire le remplacement, dès à présent, des substances qualifiées de dangereuses par des substances autres quand c'est possible. Est-ce que cette notion, ou celle du Plan Reach d'ailleurs, est compatible avec, finalement, l'économie wallonne, puisqu'il vaut mieux être malade avec ses produits qu'avec ceux des autres. S'il y a une délocalisation d'entreprises pour aller produire la même chose autre part, je ne sais pas si nous allons dans la bonne direction. Donc, je voulais connaître votre sentiment sur le sujet.

Mais d'abord, rassurez-moi quant à votre santé, vous m'avez l'air un peu pâlot.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vous rassure, je vais très bien, Monsieur Furlan. Je suis en pleine forme.

M. Furlan (PS). – Cela ne me rassure pas.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Cela ne vous rassure pas, c'est cela le problème... (*Rires*)... et pour très longtemps. Comme vous l'avez remarqué

d'ailleurs, je n'ai pas été le seul... (*Réaction de M. Furlan*).

Non, tout à fait, j'ai été prendre un bon bol d'air dans votre région, cela m'a fait du bien, cela m'a redonné de la vigueur. Cela étant, vous aurez remarqué que le ministre Peters et la ministre Huytebroeck ont également subi une prise de sang, une analyse de sang et que des trois, largement et de loin, je suis le moins «pollué»: sept substances pour moi, 11 pour Mme Huytebroeck et plus vous montez au nord, c'est 14. Donc, vous verrez que je suis quand même relativement rassuré en la matière, il n'y a pas de problème.

Plus sérieusement également, nous avons discuté le 20 décembre dernier, donc, avant-hier, au Conseil des ministres, de la possibilité d'aller de l'avant avec le programme Reach qui évalue, enregistre l'ensemble des substances chimiques potentielles par produit, pour qu'au moins le consommateur, d'une part, soit informé et afin de voir s'il est possible, d'autre part, d'avoir des produits, comme vous l'avez dit, de substitution. Cela, c'est un premier élément.

La Belgique a une position commune, bien sûr, en la matière.

Deuxième élément, il y a notamment le programme Osor qui est défendu par les Britanniques et par les Hongrois, et que nous soutenons également. Ce programme va encore plus loin, notamment par rapport à toute une série d'actions concrètes sur le terrain. Nous devons faire attention aussi, bien sûr, à ce que l'importation de produits en Europe n'aille pas dans le sens de ce que vous avez dit, c'est-à-dire vers une délocalisation de toute une série d'entreprises en Région wallonne qui pourraient, éventuellement aller ailleurs qu'en Europe, produire ce type de produit.

Premièrement, je vais bien. Deuxièmement, vous avez les réponses par rapport à Reach et même un peu plus loin que Reach, au niveau du programme Osor, qu'on soutient largement.

M. le Président. – La parole est à M. Furlan.

M. Furlan (PS). – À la question de savoir si vous alliez bien, question la plus importante, vous m'avez répondu. Je suis content que vous soyez sensibilisé au problème et, donc, nous ne manquerons pas de poursuivre l'analyse de cet état de choses et je suis également content d'apprendre que, pour une fois, nos voisins flamands sont en moins bon état physique que les Wallons, ce qui prône... (*Réaction de M. le Président*).

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'espère simplement que tout le monde se portera aussi bien que moi.

Il est clair que l'on va suivre cela de près, au-delà de la boutade par rapport à ma propre santé, et faire en sorte notamment – c'est Greenpeace qui a alerté au départ – que la population non seulement en Wallonie, mais, bien sûr, en Belgique, et plus largement tous les citoyens européens, puisse bénéficier d'un programme comme le programme Reach et des programmes complémentaires, afin d'éviter que des substances toxiques et chimiques puissent altérer la santé.

M. le Président. – La parole est à M. Furlan.

M. Furlan (PS). – Au-delà du ton humoristique, et vous l'aurez compris, la sécurité alimentaire est une nécessité, nous avons vécu d'autres situations, donc, je suis content que l'ensemble du Gouvernement et vous-même, en particulier, puissiez suivre ce problème avec tout l'intérêt qu'il mérite.

QUESTION

**DE M. de SAINT MOULIN À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DE L'EMPLOI,
SUR
«LA SITUATION SOCIALE
AU SEIN DE DUROBOR»**

QUESTION

**DE M. PROCUREUR À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DE L'EMPLOI,
SUR
«LA SITUATION DE L'ENTREPRISE
DUROBOR À SOIGNIES»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. de Saint Moulin, sur «la situation sociale au sein de Durobor» et de M. Procureur, sur «la situation de l'entreprise Durobor à Soignies», à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi.

La parole est à M. de Saint Moulin pour poser sa question.

M. de Saint Moulin (PS). – Monsieur le Ministre, je vais vous parler de l'entreprise Durobor, entreprise verrière dont la majorité ou la quasi-totalité du capital est détenue par la SRIW et qui présente encore l'avantage d'offrir 450 emplois dans une région du Centre qui a déjà trop souffert de nombreuses restructurations et fermetures d'entreprises.

Cette entreprise connaît, malheureusement, de nouvelles difficultés et après consultation d'experts, un plan a été négocié entre les organisations syndicales et l'administrateur délégué de l'entreprise, plan qui n'a malheureusement pas été approuvé par le conseil d'administration de l'entreprise, ce qui a déclenché une grève au finish, me dit-on, des travailleurs de cette entreprise.

Monsieur le Ministre, première question : ce plan a-t-il été purement et simplement refusé par le conseil d'administration ou la décision a-t-elle été simplement reportée pour examen et étude complémentaires ? Le plan comportait trois volets : un volet investissement, un volet organisation et un plan social. Sur quel point particulier le plan pose-t-il problème ? Question subsidiaire : les travailleurs de l'entreprise me signalent que l'outil nécessite un entretien urgent et indispensable pour sa survie et que chaque semaine qui passe sans cet entretien met en péril l'avenir même de l'entreprise. Pouvez-vous nous dire si des contacts ont été rétablis entre les différents partenaires et pouvez-vous nous dire si un nouveau conseil d'administration de l'entreprise est prévu pour réexaminer ce plan avec les études complémentaires qui auraient été éventuellement demandées ?

M. le Président. – La parole est à M. Procureur.

M. Procureur (cdH). – Monsieur le Ministre, je ne vais vous refaire le tableau puisque Marc de Saint Moulin vient de le faire. Je voudrais simplement vous dire un mot du climat que l'on ressent quand on se rend chez Durobor à Soignies. Ce qui frappe le plus, c'est le calme des gens qui y travaillent, leur absence de hargne, leur volonté de ne pas recourir à des méthodes, disons, qui pourraient être plus spectaculaires, plus dures, plus violentes peut-être. Ils m'ont dit, par exemple, que s'ils séquestraient un patron, peut-être que l'on parlerait plus d'eux à la télé, peut-être que l'on serait plus attentif, mais ils ne veulent pas cela. Ils ne voulaient même pas faire grève, mais on pourrait dire qu'ils y ont été en quelque sorte poussés, acculés à cause du revirement de ces derniers jours.

Le plan a été mis au point avec beaucoup d'efforts et beaucoup de difficultés. Les ouvriers avaient néanmoins accepté le départ d'environ 80 personnes, plutôt que d'accepter une réduction de salaire, ils avaient accepté une augmentation des horaires et puis, finalement, ce plan qui a été mis au point, avec une nouvelle direction, puisque vous le savez comme moi, il y a une flopée de directeurs qui se sont succédé chez Durobor. Les travailleurs ont l'impression que ce plan est repoussé comme cela du revers de la main par le conseil d'administration. D'où, deux questions.

On se demande quelle est encore la crédibilité de ce nouveau directeur qui avait pourtant lui-même beaucoup d'espoir et qui avait provoqué beaucoup d'espoir au sein du personnel. Plus grave, les travailleurs se demandent si derrière le plan, qui était négocié, le futur plan qui pourrait être négocié, il n'y a pas finalement un plan caché qui pourrait être révélé dans quelques mois et qui, lui, concernerait le démantèlement complet de l'entreprise? La seule vraie préoccupation des travailleurs, aujourd'hui, c'est de savoir ce que sera demain, ce qu'il leur sera réservé demain.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Monsieur le Président, chers Collègues, Mesdames et Messieurs, la situation de Durobor est une situation extrêmement complexe. Ce qu'il faut rechercher, c'est d'abord de rendre à cette entreprise une viabilité afin d'assurer des emplois durables et pas simplement donner du bois de rallonge par des promesses qui ne pourraient être tenues. Un premier plan a été négocié. Chaque partie, et cela c'est une originalité, a pris l'engagement de soumettre le plan à ses instances et de le défendre. Le conseil d'administration n'a pas rejeté le plan, il a indiqué qu'il fallait simplement vérifier la légalité du plan au regard des règles européennes en matière d'intervention publique. Vous avez indiqué effectivement que l'actionnaire majoritaire de l'entreprise est une filiale de la SRIW.

Deuxièmement, il a demandé que l'on valide les dispositions du plan social et un bureau d'avocats spécialisés en matière de droit du travail a été consulté.

Troisièmement, il a demandé que l'on valide le plan d'investissement et que l'on regarde si les amendements au plan initial, en ce qui concerne l'organisation du travail, le fonctionnement, les investissements à faire, avaient un impact positif sur la rentabilité de l'entreprise.

À la suite de cette décision, effectivement, un arrêt de travail a eu lieu. J'ai été personnellement consulté par les travailleurs qui ont souhaité me rencontrer. Cette rencontre qui a eu lieu il y a deux jours a permis de refaire un calendrier. Il est actuellement prévu que l'administrateur-délégué reçoive M. Delvaux qui était chargé de valider le plan d'investissements.

De plus, nous disposerons également aujourd'hui du rapport du bureau d'avocats en ce qui concerne le plan social et, lorsque M. Delvaux aura rendu son rapport, le bureau Debacker donnera son avis sur la compatibilité du plan d'investissements à l'égard des règles européennes en matière d'aides d'État. Il faut

déterminer s'il s'agit d'une aide d'État, si ce n'est pas le cas, c'est une intervention normale sur le marché.

Demain, il est prévu une rencontre entre les organisations syndicales et la direction et j'ai demandé que l'administrateur-délégué soit accompagné de membres du conseil d'administration, de manière à ce que les choses évoluent.

Aujourd'hui, je dirais que l'entreprise connaît de grandes difficultés. Je ne dois pas rappeler qu'il y a eu un concordat; que l'on est sorti du concordat; qu'aujourd'hui, la moitié du capital est perdu et il faut absolument restaurer la compétitivité de l'entreprise dans le secteur du verre creux qui est particulièrement mis sous pression, tant en Europe centrale qu'en Turquie, voire dans des pays encore plus lointains. J'ai donc indiqué aux travailleurs – lorsque je les ai rencontrés –, que je souhaitais un plan qui assure la viabilité de l'entreprise et la restauration de sa compétitivité et que, si c'était le cas, la Région wallonne et la SRI effectueraient des efforts financiers pour les aider. J'attends maintenant que les réunions aient lieu et nous verrons dans les jours qui viennent...

M. le Président. – Merci, Monsieur Marcourt, je vous ai laissé un peu plus de temps, car nous en avons beaucoup aujourd'hui.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Merci, Monsieur le Président.

M. le Président. – La parole est à M. de Saint Moulin.

M. de Saint Moulin (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse et, notamment, pour votre souci de maintenir, durablement des emplois. Je suis tout à fait satisfait de votre réponse aux deux questions que j'ai posées.

D'abord, le plan n'est pas purement et simplement jeté aux oubliettes. Des examens complémentaires sont en cours et, surtout un calendrier est prévu. Il y a des rencontres qui sont programmées et le dialogue va reprendre, je pense que c'est indispensable.

M. le Président. – La parole est à M. Procureur.

M. Procureur (cdH). – Je n'ai rien à ajouter par rapport à ce que M. Marc de Saint Moulin a dit.

Simplement, il est permis de rassurer les travailleurs sur le fait qu'il n'y a pas de plan caché puisque c'est une rumeur qui circule dans la région.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Je ne pense pas qu'il y ait le moindre plan caché. Les efforts faits par les uns et les autres consistent véritablement à voir, dans quelle mesure, il est possible de ramener la rentabilité dans cette entreprise de manière à garantir aux travailleurs qui vont rester dans cette entreprise que ce n'est pas un bois de rallonge. Et, il incombe à la responsabilité de chacun de pouvoir se dire que, lorsqu'on réinjectera l'argent public dans cette entreprise, ce sera avec une chance satisfaisante de succès.

M. le Président. – La parole est à M. Procureur.

M. Procureur (cdH). – Rien à ajouter.

M. le Président. – M. de Saint Moulin non plus ?

M. de Saint Moulin (PS). – Rien à ajouter non plus.

QUESTION
DE M. COLLIGNON À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DE L'EMPLOI,
SUR
«L'IMPLANTATION
DU GROUPE BERRY FLOOR
SUR LE ZONING D'HERMALLE-SOUS-HUY»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Collignon à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «l'implantation du groupe Berry Floor sur le zoning d'Hermalle-sous-Huy.»

La parole est à M. Collignon pour poser sa question.

M. Collignon (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, ma question porte sur l'évolution du dossier Berry Floor: ce groupe devait s'installer dans le zoning industriel d'Hermalle-sous-Huy.

Pour rappel, en mai dernier, à grand renfort de conférence de presse, votre prédécesseur a annoncé la venue du groupe pour installer sa nouvelle usine de parquets, avec un investissement qui était relativement important: dans une première phase, 150 millions d'euros, – si je ne me trompe pas – avec 120 emplois et, dans une seconde phase, 100 millions d'euros et 200 emplois. Nous avons accueilli, en région lié-

geoise, avec joie, un tel investissement qui suscite évidemment beaucoup d'espoirs, plus particulièrement dans la région de Huy-Waremme.

Mais, on s'est rapidement aperçu que le groupe Berry Floor avait rentré, non pas un seul dossier, mais deux dossiers: un dossier pour une implantation dans le zoning d'Hermalle-sous-Huy et un dans celui de Comines. Et pour ne rien vous cacher, j'ai suivi de près ce dossier puisqu'il concerne la Commune de Hermalle, commune juste à côté de la mienne. Vraiment, c'est un dossier qui a suscité l'enthousiasme de la population puisqu'il prévoyait un espoir, dans un climat gris. Pour rappel, la Province de Liège, enregistre un taux de chômage de 20 %.

D'autre part, nous sommes quasiment à sept mois de cette première annonce et les choses n'avancent guère. Une autre difficulté se situe au niveau du «*renting* hectare» puis, qu'au niveau des zonings, on retient 35 hectares, ce qui est une importante superficie et je ne voudrais pas non plus que l'on rate d'autres dossiers.

Donc, ma question est extrêmement simple: maintenant que vous avez des contacts précis avec le groupe, la décision d'investissement est-elle prise et confirmée ou pouvez-vous nous donner d'autres éléments sur l'évolution de ce dossier important dans une région qui a besoin de reconversion ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

Monsieur Marcourt, restez assis, parce que la qualité d'audition du micro est très mauvaise quand vous êtes debout, en attendant la mise au point technique que nous aurons – je l'espère –, au début de janvier prochain, où nous disposerons de micros des deux côtés de l'hémicycle. Comme cela, vous verrez votre temps vous-même et vous pourrez vous adapter. La qualité sera un peu moins critiquable par la presse si vous restez assis.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Monsieur le Président, j'avais effectivement constaté qu'un de mes collègues parlait derrière son fauteuil, un autre devant son fauteuil mais tous les deux debout, Mme Vienne assise. Merci de donner l'indication quant à la conduite à tenir. Je suis peut-être trop grand puisque, manifestement, les deux autres étaient audibles. À un moment donné, on imposera peut-être une taille maximale aux ministres.

M. Crucke (MR). – Bonne suggestion.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – N'est-ce pas Monsieur Crucke.

Plus sérieusement, je ne connaissais pas l'état du dossier au moment où des déclarations ont été faites et je ne doute pas que c'est indépendant du fait que, un mois plus tard, il y avait des élections. Mais, aujourd'hui, je puis vous dire que Berry Floor maintient sa volonté d'investir en Wallonie. Apparemment, cette volonté et ce choix existent toujours. Il y a néanmoins des sites qui sont en concurrence.

Deux problèmes se sont fait jour depuis que ce dossier m'est connu.

Le premier, c'est que le groupe Berry Floor avait programmé plusieurs investissements parallèles, qu'il a établi une hiérarchie et que le dossier wallon, puisque, effectivement, Comines et Hermalle-sous-Huy sont en concurrence, a été postposé.

Le deuxième élément concerne le coût de l'énergie. À l'initiative de mon cabinet, nous avons organisé des réunions avec le fournisseur d'électricité potentiel et Berry Floor. Nous avons été tenus au courant parce que des réunions se sont d'abord tenues de manière séparée. Le 15 décembre 2004, nous demandions au groupe Berry Floor où cela en était et il nous a promis, pour la fin de l'année 2004/début 2005, qu'il nous fixerait enfin.

J'attends donc le début de l'année prochaine, tout proche maintenant. Je pense qu'au début de l'année prochaine, il devrait nous fixer. En tout cas, il est prévu de reprendre contact dans la deuxième quinzaine de janvier si, avant cette date, il ne se manifeste pas pour véritablement savoir s'il faut continuer à réserver ce dossier; s'il faut l'aider sur l'un ou l'autre plan pour qu'il réalise son investissement ou si, effectivement, il vaut mieux refermer le dossier, faute de concrétisation.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). – Je remercie M. le Ministre pour les informations qu'il me communique dans le cadre de ce dossier.

Je crois que ce dont on a, avant tout, besoin dans ce type de dossier, ce n'est pas de grandes déclarations tapageuses. La population a besoin de clarté. Donc, je crois que tout le monde en est conscient. Ce n'est pas la politique qui fait l'emploi. L'emploi ne se décrète pas, on met les conditions nécessaires à la création d'emplois et à l'émulation économique.

Et, en tout cas, pour ce qui est de ce dossier, je suivrai pas à pas les délais. Je vous remercie des informations que vous me donnez.

M. le Président. – Merci, Monsieur Collignon, vous pouvez rester là.

La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Je voudrais dire un mot simplement.

Sachez que nous ferons tous les efforts pour que cet investissement se réalise en Wallonie et pour qu'il y ait une saine concurrence entre les deux sites puisque je ne vais pas dire qu'il faut privilégier Hermalle à Comines. Mais il est vrai qu'on savait que le premier site était Hermalle. Et donc, il faut le garder et nous ferons tous les efforts pour créer ces emplois en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). – Je n'ai pas de réplique complémentaire.

M. le Président. – Si l'Assemblée est d'accord parce que ce n'est pas prévu, M. Bayenet souhaiterait dire deux mots. Mais, s'il y a une objection dans l'Assemblée, je ne lui donne pas la parole. (*Assenti - ment de l'Assemblée*).

M. Bayenet (PS). – Simplement, Monsieur le Président, en vous remerciant, je voulais, comme je l'ai dit au ministre de l'Énergie, signaler à notre ministre de l'Économie que nous vivons, pour l'instant, dans une région transfrontalière comme la mienne, une concurrence par rapport aux distributeurs d'électricité du nord de la France. Nos entreprises délocalisent en se basant uniquement sur le coût énergétique. Il est aberrant alors qu'Électrabel est actionnaire à 25 % dans la centrale de Chooz, qu'EDF vienne offrir aux entreprises des prix concurrentiels nettement inférieurs aux prix pratiqués par Électrabel, si bien que les entreprises ont une tendance à délocaliser, à aller de l'autre côté de la frontière uniquement en raison du coût de l'énergie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Je vais parler au nom du ministre de l'Énergie.

Mais je suis, avec lui, tout à fait attentif au coût de l'énergie en Wallonie et à la compétition que se livrent les pays voisins sur ce problème de compétitivité de nos entreprises en raison de l'énergie. Certaines d'elles se sont démarquées de leurs concurrents uniquement grâce au prix de l'énergie. Ce n'est pas le

coût salarial qui est en cause mais bien le coût de l'énergie et, donc, effectivement, nous devons travailler sur cette question. Je sais que mon collègue a des contacts, notamment avec le Gouvernement fédéral, pour qu'il y ait véritablement une concertation et une amélioration du prix de l'énergie en Belgique.

QUESTION
DE M. SENESAEI À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LA DÉCHARGE DE LA HOUPPE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la décharge de la Houppe.»

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Monsieur le Ministre, ce n'est pas la première fois que mes collègues et moi-même intervenons au sujet de la décharge du Radar à Flobecq.

Ce qui m'amène à vous réinterroger aujourd'hui, c'est que, dernièrement, la presse a fait écho d'un courrier émanant de l'homologue flamand de la SPAQuE disant qu'il y avait un problème de transport de déchets dangereux. L'OVAM a constaté justement, que ces déchets dangereux étaient transportés vers la décharge de la Houppe à Flobecq.

Ce qui m'amène à vous poser quelques questions, parce qu'on avait toujours dit jusqu'à présent, que ces déchets n'étaient pas nocifs ni pour l'homme, ni pour l'environnement. J'aurais voulu savoir si vous avez été mis au courant de cette démarche de l'OVAM? Y a-t-il eu un complément d'enquête mené par votre administration? D'autre part, y a-t-il eu, de la part de la SPAQuE, des éléments qui ont corroboré les éléments d'enquête menés par l'OVAM?

En date du 3 septembre 2003, la Commune de Flobecq transmettait à la DGRNE un plan de réhabilitation de la décharge de la Houppe proposé par la s.a. Fort-Labiau. L'Office wallon des déchets a mentionné des lacunes dans ce plan et une réponse est intervenue le 2 août 2004. L'arrêté du Gouvernement wallon prévoit un délai de 300 jours et les 300 jours n'ont pas été respectés. Pourriez-vous me donner des éléments d'explication quant à ce retard dans le délai de transmission des informations?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

Restez assis aussi, ce sera plus simple.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Merci, Monsieur le Président.

Je suis effectivement au courant que des contrôles sont réalisés par l'OVAM sur différents camions de transport.

Deux problèmes se sont posés :

- un premier problème de type administratif: un transporteur ne disposait pas de tous les documents nécessaires. Donc, il a été contraint de rechercher ces documents en question au niveau administratif;
- l'autre problème concernait des substances – de l'huile minérale, en fait – qui ont été découvertes dans un camion et ce camion a été renvoyé vers la Flandre, vers une décharge adéquate. Donc, le contenu n'a pas été déversé à la Houppe.

La DPE, opère toute une série de contrôles hebdomadaires, mais elle le fait de façon inopinée pour ne pas que le propriétaire ou l'exploitant soit prévenu bien sûr, pour pouvoir contrôler efficacement les arrivages. Tous les contrôles qui ont été effectués jusqu'à ce jour, durant la dernière période en tout cas, ce sont des déchets inertes qui ont été, à chaque fois, constatés. Donc, il n'y a pas eu de problème en tant que tel. Et ces déchets inertes servent à quoi? À réhabiliter une partie du site, comme vous le savez.

Et j'en viens à la deuxième partie: la réhabilitation du CET. Car il y a plusieurs endroits où il faudra pratiquement élaborer un plan de réhabilitation. Cela étant, sur le talus en tant que tel, la «réhabilitation» de cette partie du CET est maintenant terminée de par l'apport de déchets inertes.

Ce qui n'empêche que le problème reste entier: c'est de pouvoir, sur l'ensemble du site à Flobecq, mettre en œuvre un plan de réhabilitation. Nous ne le ferons – je l'ai déjà dit à cette tribune et j'ai d'ailleurs répondu à M. Crucke plusieurs fois.

Monsieur le Président, vous me permettez d'être un petit peu plus long?

Donc, sur l'autre partie, j'ai demandé à l'administration de présenter un plan complet de réhabilitation du site. J'attends ce plan complet qui sera imposé à l'exploitant. Mais, maintenant, sur l'instant, nous ne pouvons pas faire cette réhabilitation. En effet, il faut bien mesurer l'impact environnemental, d'une part, mais également l'impact financier que ce travail peut représenter.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui et il est certain que les contrôles, que ce soit par rapport aux camions qui entrent sur le site, ou au site lui-même, sont réguliers, inopinés et d'une grande sévérité.

M. le Président. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Merci, Monsieur le Ministre. Mais, cela me permet de vous poser aussi la question suivante : lorsque des contrôles inopinés sont réalisés comme vous venez de le mentionner, que ce soit par l'OVAM ou par la SPAQuE et qu'il est constaté des transports de déchets dangereux, y a-t-il des concertations qui sont organisées entre ces deux organismes pour pouvoir mieux mettre ensemble les connaissances ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Merci de me rendre la parole, Monsieur le Président.

Alors, bien sûr qu'il y a des contacts. Il ne s'agit pas de déchets dangereux qui ont été découverts, c'est de l'huile minérale, donc, ce n'est pas un déchet dangereux. Cela étant, c'est un déchet qui ne pouvait pas se retrouver à cet endroit-là – reconnaissons-le – et il a été évacué vers une décharge qui pouvait accueillir ce type de déchets en Flandre.

Les contacts entre l'OVAM, la SPAQuE et la DGRNE sont réguliers puisque nous sommes à la frontière linguistique et, au-delà des contacts – je vais dire – d'administration à administration ou d'opérateur à opérateur, il y a des contacts actuels et à venir, notamment, au début de l'année prochaine, entre les différentes autorités politiques, notamment les bourgmestres.

J'ai rencontré le président De Croo et le bourgmestre de la commune voisine. J'ai également rencontré le bourgmestre de Flobecq, l'ensemble des autorités, pour avoir, de façon la plus concertée possible, une action cohérente sur le terrain, et – je vous l'ai dit à cette tribune –, la force publique passera par là. Il est hors de question de laisser le site dans la situation dans laquelle il se trouve aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Je remercie M. le Ministre pour la précision de sa réponse et aussi pour l'intérêt qu'il manifeste à essayer de régler au mieux et au plus vite ce problème.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

Je vais faire une exception pour vous comme je l'ai fait pour M. Bayenet. Une minute maximum sur le même sujet.

M. Crucke (MR). – Mais, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je vais déposer une question orale sur ce sujet et c'est pour cela que je me suis permis de vous demander la parole. Je ne pensais pas que c'était une question d'actualité.

Ceci dit, ce dossier reste associé à votre nom. Aujourd'hui encore, suite au conseil communal de lundi dernier, on a évoqué votre intervention dans le dossier. Vous avez raison de dire que ces déchets n'étaient pas des déchets qui pouvaient être déposés à cet endroit-là, mais ce qui me semble le plus alarmant, c'est que l'on semble dire qu'il y a un flot continu de déversements de déchets. Or, pour l'instant, personne, sur le terrain, ne dit avoir les moyens – et quand je dis personne – c'est entre autres la police, de contrôler ce qui s'y fait.

Je vous demande sérieusement, avant le mois de janvier de faire la clarté sur ce sujet. À défaut, au mois de janvier, je poserai à nouveau une question orale. Il y a trop longtemps que ce dossier dure alors qu'impunément ceux qui détruisent l'environnement font ce qu'ils veulent.

M. le Président. – Je suppose qu'il faudra peut-être demander à la brigade antibraconnage d'aller faire un tour par-là.

La parole est à M. le Ministre Lutgen. (*Rires*).

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur Crucke, vous avez parfaitement raison. Cela étant, il y a des aspects juridiques qui interviennent dans le dossier. On ne peut pas faire ce que l'on veut.

De plus, il faut avoir les moyens pour effectuer les contrôles. Les contrôles sont également opérés pour rassurer l'ensemble de la population. Il est clair que tous les camions ne sont pas contrôlés, on fait des contrôles inopinés – comme je l'ai expliqué – et, sur ces contrôles-là, il n'y a pas eu, en tout cas, de la part de la SPAQuE, de problèmes en tant que tels. Des déchets inertes qui pouvaient se retrouver à cet endroit ont été découverts.

Mais, je crois que l'on doit être, à la fois, beaucoup plus prudent en augmentant le nombre de contrôles et aussi sécuriser les sites les uns après les autres – enfin des parties de sites –, pour qu'il n'y ait pas ces va-et-vient qui insécurisent – reconnaissons-le – l'ensemble de la population. Il faut surtout, sur l'ensemble des sites, faire en sorte que l'exploitant respecte la réhabilitation qui lui sera imposée. J'attends l'ensemble de la procédure et les moyens qui doivent m'être délivrés par l'administration.

QUESTION
DE Mme TILLIEUX À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DE L'EMPLOI,
SUR
«LA SOCIÉTÉ ATRADIUS BELGIQUE
À NAMUR»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Tillieux à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la société Atradius Belgique à Namur.»

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je souhaite aujourd'hui attirer votre attention sur la situation de la société Atradius.

La société Atradius est implantée à Namur et son secteur d'activité est l'assurance du crédit, non pas social mais commercial pour les entreprises et pour les particuliers.

Depuis 1965, plusieurs sièges ont été créés dans d'autres pays que la Belgique et, au niveau européen, la société a acquis un tel niveau d'excellence qu'elle en a d'ailleurs été récompensée. Aujourd'hui, la société Atradius appartient à un groupe issu de la fusion entre l'allemand Gerling et la société hollandaise NCM.

Le problème qui me préoccupe aujourd'hui, Monsieur le Ministre, c'est qu'une restructuration juridique est prévue au 31 décembre 2004. Sur les 600 personnes qui travaillent au siège de Namur, 250 emplois sont menacés de délocalisation. Et, par ailleurs, pour la période 2005-2006, des pertes d'emplois sont prévues, dont 90 uniquement au siège de Namur.

Monsieur le Ministre, je m'interroge dès lors quant à savoir si, devant la gravité des pertes d'emplois prévues et compte tenu du risque réel de délocalisation de cette société, le Gouvernement compte prendre contact avec la direction internationale de l'entreprise afin d'envisager d'éventuelles solutions alternatives. Je pense sincèrement que l'avenir et le devenir des employés de cette société, ici à Namur, méritent que l'on s'en préoccupe.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Monsieur le Président, Madame, Mesdames et Messieurs, la société Atradius est effectivement une très vieille société namuroise et c'était une particu-

rité parce qu'elle s'appelait au départ les Assurances du crédit de Namur avant de devenir Gerling et, *in fine* Atradius.

Nous sommes, dans cette société, toujours dans la phase 1 de la loi Renault, c'est-à-dire que le projet de plan de restructuration, tel que présenté par l'entreprise, et qui a d'ailleurs fait l'objet d'un conseil d'entreprise européen, n'est pas définitif au niveau de la réglementation belge. Les organisations syndicales se réservent toujours le droit d'émettre des contre-propositions comme la loi Renault les y autorise.

Mon cabinet a bien évidemment des contacts avec les deux parties de manière informelle puisque la loi Renault prévoit de manière formelle, qu'il appartient aux organisations syndicales de faire des contre-propositions pour voir s'il est possible d'amender ce plan et d'en réduire l'impact. Il n'y a pas, comme votre question le sous-entendait, un plan caché de démantèlement à terme de l'implantation namuroise, les renseignements qui me sont revenus m'ont apporté une réponse négative sur ce point. Il n'y a pas de plan caché, mais s'il est caché, on ne me l'a pas dit.

En tout cas, sachez de manière tout à fait précise, que je suis attentif à cette situation et que si on peut trouver des solutions, ne fût-ce qu'en reprenant le secteur qui devrait être fermé, que toutes les pistes seront envisagées, on le fera bien entendu.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). – Effectivement, un des secteurs est mis en vente, le secteur du crédit aux particuliers qui concerne environ 120 personnes. Cent trente autres personnes sont concernées par l'activité de la branche française et risquent également d'être délocalisées à Paris.

Si on soustrait déjà ces 250 personnes des 600 effectifs, il reste à peine 350 personnes. Encore 90 suppressions d'emploi, on est en dessous des 300 personnes, or l'entreprise et les bureaux situés sur le site namurois ont occupé jusqu'à 800 personnes dans le passé. Ce qui veut dire, qu'à terme, on risque de dire que l'implantation namuroise n'est pas viable et, finalement, les employés risquent de se retrouver soit à Bruxelles, soit à Anvers où l'entreprise a également un siège.

C'est pour cela que je voulais attirer votre attention et je resterai, de toute façon, attentive au nom des Namurois et au nom de l'emploi en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Vous avez tout à fait raison d'être attentive et vous avez très justement mis en évidence les trois problèmes qui se posent : le secteur qui est mis en vente, l'activité à déployer en France et la restructuration. Mais je confirme ce que je vous disais, il y a un instant, le Gouvernement wallon sera attentif et recherchera, avec les organisations syndicales, mais aussi avec la direction, toutes les possibilités.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). – Je vous remercie pour votre implication dans ce dossier, Monsieur le Ministre. (*Applaudissements sur les bancs du PS*).

QUESTION
DE M. STOFFELS À M. LUTGEN
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LES DATES D'OUVERTURE
DE LA CHASSE AUX SANGLIERS
ET L'AVENIR DE L'UNITÉ
ANTIBRACONNAGE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les dates d'ouverture de la chasse aux sangliers et l'avenir de l'Unité antibraconnage.»

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, nous approchons de la fin de la période de chasse et, comme je l'ai fait à plusieurs reprises, je souhaite vous interroger sur ce sujet sous deux angles de vues : le premier concerne la problématique du sanglier, le deuxième, les unités antibraconnage.

À des questions orales que je vous posais concernant le sanglier, vous me répondiez qu'il convenait d'abord d'évaluer les résultats de la période de chasse avant de prendre une décision sur un éventuel prolongement de cette période jusqu'à la fin du mois de janvier.

Cette évaluation a été faite et la note que vous avez déposée au Gouvernement ce jeudi 23 décembre 2004 relève :

– que l'évolution des populations se fait de façon inégale selon les différentes directions ;

– que, dans certaines directions, le nombre d'animaux tirés en octobre 2004 est inférieur au nombre d'animaux tirés en 2003 ;

– que les dégâts agricoles continuent à exister.

Je souhaite connaître votre réaction, votre conclusion par rapport à ce constat sachant que le Conseil supérieur de la chasse est demandeur d'une prolongation de la période de chasse jusqu'à fin janvier. Il est relayé en cela par différents milieux agricoles.

Quant aux unités antibraconnage, il y a quelque temps, vous répondiez à une de mes questions orales cette unité faisait du bon travail, que vous vous laissiez un peu de temps pour évaluer le travail qui a été accompli. Mais je lis dans *Sud Presse*, le 17 décembre 2004, et j'entends à la RTBF, le 20 décembre 2004, que cette unité serait éventuellement dissoute. Il s'agit donc là de deux messages tout à fait contradictoires, et je souhaiterais connaître vos intentions :

– qu'allez-vous prendre comme décision en la matière ?

– dans le cas où l'unité serait dissoute, par quoi va-t-elle être remplacée ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Tout d'abord, Monsieur Stoffels, on m'avait prévenu hier que vous disposiez d'une note que j'ai déposée au Gouvernement avant même que les membres du Gouvernement ne la reçoivent. Je peux vous dire que je ne l'accepte pas.

Je ne l'accepte pas parce que vous l'avez montrée, en plus, à un collègue, dans l'enceinte du Parlement, sans vouloir la lui remettre. Je ne trouve pas cela admissible. Je vous le dis bien franchement. Je ne sais pas comment vous l'avez obtenue, mais je me renseignerai au niveau du Gouvernement, vous disposez de notes complètes que je remets au Gouvernement avant même que les membres du Gouvernement ne les reçoivent. Je trouve cela tout à fait suspect et je trouve cela totalement déplacé. C'est un comportement qui n'est pas acceptable. Je ne trouve pas cela normal du tout et je le dis sans sourire, Monsieur Collignon.

Cela étant, pour répondre malgré tout à vos deux questions.

Premier élément, effectivement, une évaluation des populations de sangliers a été effectuée. Je ne prolongerai pas durant le mois de janvier, la chasse en battue pour deux raisons :

1. les évaluations montrent qu'il n'est pas nécessaire de la prolonger ;

2. je ne souhaite pas non plus. Les promeneurs et l'ensemble de la population sont habitués à ce que le 31 décembre, la chasse en battue se termine, ce qui justifie de ne pas la prolonger au-delà du 31 décembre. Je vois que le Président a un signe approbateur par rapport à cet élément-là.

Donc, il n'y aura pas de prolongation. Les décisions que j'avais prises, notamment, de faciliter la destruction, à l'approche et à l'affût du sanglier sont largement suffisantes. Le cas échéant, nous rectifions la situation dans les mois qui viennent, si besoin en était.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Concernant la manière dont la note m'est parvenue, je vous renvoie aux nombreux camions qui ont été appréhendés lors de la législature précédente, lorsque le chef de groupe de l'opposition, actuellement ministre, a découvert beaucoup de notes qui le renseignaient sur les politiques et les intentions du Gouvernement. Rien d'anormal donc de faire la même chose que votre chef de file au Gouvernement. (*Rumeurs*).

M. Fontaine (MR). – Bien, Monsieur Stoffels !

M. Crucke (MR). – Venez dans l'opposition !

M. Stoffels (PS). – Chez les uns, ce sont les camions qui passent. Chez d'autres, ce sont des vents favorables qui soufflent de partout. C'est comme cela.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – C'est du braconnage ! (*Rires*)

M. Stoffels (PS). – Cela ne m'empêche pas de vous poser la question au niveau du contenu.

Si les informations sont correctes, dans six directions sur huit, le nombre d'animaux tirés en octobre 2004 est inférieur au nombre d'animaux tirés en octobre 2003 ; le problème de surpopulation continue donc à exister. Il est vrai que les battues de destruction peuvent toujours être demandées et que l'arrêt pris le 2 septembre 2004 par le Gouvernement prévoit le prolongement de la méthode de chasse à l'affût et à l'approche ; mais que, par ailleurs, – vous venez de le dire – la période de chasse ne sera pas prolongée au-delà du 31 décembre. Quelque part, je trouve cette décision contradictoire par rapport aux constats qui ont été faits par vos services.

M. le Président. – Pardon, Monsieur Stoffels, vous avez encore une minute de réplique tout à l'heure. Je demanderai peut-être à Monsieur Lutgen qu'il réponde à la deuxième partie de votre question, relative à la brigade antibraconnage.

M. Fontaine (MR). – Le Président n'était pas inscrit dans le débat.

M. le Président. – Les prérogatives du président, c'est d'être attentif aux questions de façon à ce que les ministres n'éludent pas une partie de celles-ci.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Votre attention est tout à votre honneur, Monsieur le Président.

Je vous dis, on peut en reparler pendant des heures, des semaines, mais il n'y aura pas de prolongation au mois de janvier.

Je veux simplement souligner, *via* la destruction, que la situation en Région wallonne au niveau de la population de sangliers est fort différente d'une sous-région à l'autre. Mais la destruction *via* les battues, notamment, permet d'y répondre immédiatement, c'est-à-dire encore durant le mois de janvier et par la suite. Donc, on peut répondre à des problèmes de surpopulation si besoin en était, et il y a une simplification au niveau des démarches administratives. Donc, je crois que cette préoccupation est rencontrée.

En ce qui concerne l'unité antibraconnage, je vois que M. le Président relève la tête, vous savez qu'une évaluation est en cours. Elle se termine maintenant. J'ai eu l'occasion de rencontrer dernièrement le commissaire Donnay-Wauters, lors d'une entrevue qui était très constructive, et mon chef de cabinet a rencontré l'ensemble des agents que je rencontrerai également prochainement. Il semble normal, par rapport à une nouvelle unité qui a 18 mois d'existence, de procéder à une évaluation, de faire en sorte que ses compétences soient bien établies, qu'il n'y ait pas de double emploi par rapport aux agents de la DNF – que je veux aussi largement responsabiliser. M. le président évoquait tout à l'heure, notamment, par rapport à la Houpe, la possibilité d'envoyer les agents de l'UAB contrôler une décharge. Une discussion aura lieu au Parlement – cela me paraît nécessaire –, sur les compétences de l'UAB afin de renforcer peut-être, notamment au niveau des délits environnementaux, certaines missions particulières.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui et je viendrai au Gouvernement, au début de l'année prochaine, avec une proposition en la matière. Cette proposition constructive tiendra compte de l'ensemble de l'évaluation de l'UAB et pas uniquement du rapport d'acti-

tivité que l'UAB m'avait remis au départ. C'était insuffisant, il fallait avoir une évaluation plus large de l'ensemble des acteurs, notamment des agents de la DNF et des chasseurs.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels pour conclure.

M. Stoffels (PS). – En ce qui concerne l'unité anti-braconnage, je tiens tout simplement à rappeler qu'elle fait un travail tout à fait utile, notamment, en matière d'hygiène alimentaire. Elle permet de contrôler au mieux ou d'éviter que des viandes de sangliers, par exemple, ou d'autres animaux tirés, entrent dans la chaîne alimentaire sans contrôle sanitaire. C'est une des conséquences du travail que réalise l'unité anti-braconnage.

En ce qui concerne les périodes de chasse, pour avoir dû répondre à maintes reprises à des questions qui m'ont été posées par les différents milieux intéressés, je serais étonné de connaître leur réaction par rapport à ce que vous venez d'annoncer maintenant.

M. le Président. – Alors, sans du tout, – loin s'en faut –, me positionner, il est évident que ce que M. Stoffels veut dire c'est qu'à partir du moment... (*Réaction du Ministre Lutgen*)... (*Rires*).

Monsieur le Ministre, je vous ai vu dubitatif, raison pour laquelle je précise.

C'est évident que le gibier braconné se retrouve dans la chaîne de l'Horeca – tout le monde en est conscient –, les chasseurs ne braconnent pas pour jeter leurs prises. Ces gibiers ne sont pas contrôlés par les services vétérinaires, tandis que le gibier prélevé normalement par la chasse, lui, subit les contrôles vétérinaires. Ils sont même très poussés, j'en suis témoin.

La chasse permet d'éviter les risques sanitaires potentiels qui seraient patents par le système de braconnage. C'est une raison de plus de l'utilité de cette brigade dont nous parlerons évidemment plus tard – j'en conviens – et peut-être que je ferai une exception en participant à des réunions de commission sur le sujet puisque cela je peux le faire aussi.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous pouvez tout faire, Monsieur le Président !

M. le Président. – Presque.

L'ordre du jour est épuisé pour le moment puisque Mme Cornet qui est inscrite pour une interpellation est indisponible pour des raisons de santé.

L'heure des votes est inamovible. Ils auront donc lieu à 17 heures. Après les votes, je vous informe que vous serez invités, Messieurs les ministres, parlementaires et collaborateurs courageux qui seront restés jusqu'au bout, à venir boire le verre de l'amitié dans la salle que j'appelle «les catacombes», mais qui, paraît-il, s'appelle la «salle archéologique», située en dessous de l'hospice Saint Gilles.

Donc, à l'issue des votes, ne partez pas tout de suite, toutes les conditions sont réunies pour boire un verre amicalement et clôturer cette année très fructueuse. Merci et à tout à l'heure. Nous reprenons nos travaux à 17 heures précises.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 16 heures 27 minutes.*

– *La séance est reprise à 17 heures 02 minutes.*

M. le Président. – La séance est reprise.

**PROJET DE DÉCRET
CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES
DE LA RÉGION WALLONNE
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2005
(Doc. 4-I a (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005.

– Il est procédé au vote nominatif.

63 membres prennent part au vote.

42 membres répondent oui.

21 membres répondent non.

Ont répondu oui :

MM. Marchal, Ficherolle, Furlan, Janssens, Bayenet, Mme Docq, MM. Collignon, Delannois, Mme Fassiaux-Looten, MM. Devin, Walry, Bouchat, Mme Corbisier, MM. Lebrun, de Lamotte, Avril, Thissen, Meureau, Luperto, Milcamps, de Saint Moulin, Deghila, Grommes, Mmes Colicis, Simonis, MM. Dehu, Wacquier, Stoffels, Daerden, Happart, Taminiaux, Fourny, Istasse, Procureur, Di Antonio, Smal, Brotonne, Langendries, Mme Tillieux, MM. Senesael, Pirlot, Mme Kapompole.

Ont répondu non :

Mme Cassart-Mailleux, MM. Fontaine, Petitjean, Huygens, Pire, Mathen, Severin, Mmes Lissens, Dethier-Neumann, MM. Kubla, Miller, Jeholet,

Mmes Bidoul, Bertouille, M. Boucher, Mme Defraigne, MM. Ancion, Dardenne, Mme Defalque, MM. Crucke, Cheron.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJET DE DÉCRET
CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES
DE LA RÉGION WALLONNE
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2005
(Doc. 4-I bcd (2004-2005) - N^{os} 1, 1 bis et 2 à 5)**

Votes nominatifs

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement, proposé après approbation du rapport, à l'article 73 du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005, par MM. Severin et Consorts.

– Il est procédé au vote nominatif.

64 membres prennent part au vote.

19 membres répondent oui.

43 membres répondent non.

2 membres s'abstiennent

Ont répondu oui :

Mme Lissens, MM. Kubla, Miller, Ancion, Dardenne, Mme Defalque, MM. Crucke, Pire, Petitjean, Huygens, Mme Bidoul, MM. Mathen, Severin, Jeholet, Fontaine, Mme Bertouille, M. Boucher, Mmes Defraigne, Cassart-Mailleux.

Ont répondu non :

MM. Marchal, Bouchat, Demeyer, Mme Corbisier, MM. Lebrun, Devin, de Lamotte, Avril, Mme Fassiaux-Looten, MM. Meureau, Delannois, Collignon, Mme Kapompole, MM. Pirlot, Senesael, Mme Tillieux, MM. Langendries, Procureur, Di Antonio, Smal, Brotcorne, Grommes, Fourny, Happart, Taminiaux, Thissen, Mmes Docq, Colicis, Simonis, MM. Dehu, Wacquier, Stoffels, Daerden, Istasse, Walry, Ficherouille, Furlan, Janssens, Bayenet, Luperto, de Saint Moulin, Milcamps, Deghilage.

Se sont abstenus :

Mme Dethier-Neumann, M. Cheron.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

M. le Président. – Nous allons voter sur l'article 73 (réservé) du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005.

– Il est procédé au vote nominatif.

64 membres prennent part au vote.

43 membres répondent oui.

21 membres répondent non.

Ont répondu oui :

MM. Marchal, Furlan, Janssens, Bayenet, Mme Docq, MM. Collignon, Delannois, Mme Fassiaux-Looten, MM. Devin, Demeyer, Ficherouille, Bouchat, Mme Corbisier, MM. Lebrun, de Lamotte, Avril, Thissen, Meureau, Luperto, de Saint Moulin, Deghilage, Milcamps, Grommes, Mmes Colicis, Simonis, MM. Dehu, Wacquier, Stoffels, Daerden, Happart, Taminiaux, Fourny, Walry, Procureur, Di Antonio, Smal, Brotcorne, Langendries, Mme Tillieux, MM. Senesael, Pirlot, Mme Kapompole, M. Istasse.

Ont répondu non :

Mmes Cassart-Mailleux, Bidoul, MM. Fontaine, Petitjean, Huygens, Pire, Mme Lissens, M. Severin, Mme Dethier-Neumann, MM. Jeholet, Kubla, Miller, Mathen, Mme Bertouille, MM. Ancion, Boucher, Mme Defraigne, MM. Dardenne, Mme Defalque, MM. Crucke, Cheron.

En conséquence, l'article 73 (réservé) est adopté.

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2005.

– Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

44 membres répondent oui.

21 membres répondent non.

Ont répondu oui :

MM. Etienne, Furlan, Janssens, Bayenet, Mme Docq, MM. Collignon, Delannois, Mme Fassiaux-Looten, MM. Devin, Demeyer, Marchal, Ficherouille, Bouchat, Mme Corbisier, MM. Lebrun, Thissen, de Lamotte, Avril, Meureau, de Saint Moulin, Deghilage, Milcamps, Luperto, Grommes, Mmes Colicis, Simonis, MM. Dehu, Wacquier, Stoffels, Daerden, Happart, Taminiaux, Fourny, Walry, Procureur, Di Antonio, Smal, Brotcorne, Langendries, Mme Tillieux, MM. Senesael, Pirlot, Mme Kapompole, M. Istasse.

Ont répondu non :

Mmes Cassart-Mailleux, MM. Miller, Mathen, Mme Bidoul, MM. Petitjean, Huygens, Pire, Jeholet, Severin, Mme Dethier-Neumann, MM. Kubla, Fontaine, Mmes Lissens, Bertouille, MM. Ancion, Boucher, Mme Defraigne, MM. Dardenne, Mme Defalque, MM. Crucke, Cheron.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJET DE BUDGET
DE FONCTIONNEMENT
DU PARLEMENT WALLON
POUR L'ANNÉE 2004 – AJUSTEMENT
(Doc. 5-I h (2004-2005) - N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement wallon pour l'année 2004.

– Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

62 membres répondent oui.

3 membres répondent non.

Ont répondu oui :

Mme Corbisier, M. Borsus, Mme Defalque, MM. Crucke, Thissen, Grommes, Cheron, Mme Dethier-Neumann, MM. Meureau, de Saint Moulin, Deghilage, Milcamps, Luperto, Lebrun, de Lamotte, Avril, Dardenne, Bouchat, Etienne, Procureur, Marchal, Di Antonio, Devin, Demeyer, Mme Fassiaux-Looten, MM. Smal, Delannois, Collignon, Mme Kapompole, MM. Senesael, Pirlot, Mme Tillieux, MM. Brotcorne, Langendries, Ancion, Mme Simonis, MM. Dehu, Wacquier, Stoffels, Daerden, Mmes Defraigne, Bertouille, MM. Boucher, MM. Fontaine, Jeholet, Mme Lissens, M. Mathen, Mmes Bidoul, Colicis, MM. Miller, Happart, Istasse, Walry, Ficherouille, Furlan, Janssens, Bayenet, Mme Docq, MM. Fourny, Severin, Kubla, Taminiaux.

Ont répondu non :

MM. Petitjean, Huygens, Pire.

En conséquence, le projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement wallon pour l'année 2004 est adopté.

**PROJET DE BUDGET
DE FONCTIONNEMENT
DU PARLEMENT WALLON
POUR L'ANNÉE 2005
(Doc. 4-I h (2004-2005) - N° 1)**

vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de budget de fonctionnement du Parlement wallon pour l'année 2005.

– Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

63 membres répondent oui.

3 membres répondent non.

Ont répondu oui :

Mme Corbisier, M. Borsus, Mme Defalque, MM. Crucke, Thissen, Grommes, Cheron, Mme Dethier-Neumann, MM. Meureau, de Saint Moulin, Deghilage, Milcamps, Luperto, Lebrun, de Lamotte, Avril, Dardenne, Bouchat, Etienne, Procureur, Marchal, Di Antonio, Devin, Demeyer, Mme Fassiaux-Looten, MM. Smal, Delannois, Collignon, Mme Kapompole, MM. Senesael, Pirlot, Mme Tillieux, MM. Brotcorne, Langendries, Ancion, Mme Simonis, MM. Dehu, Wacquier, Stoffels, Daerden, Mmes Defraigne, Bertouille, MM. Boucher, MM. Fontaine, Jeholet, Mme Lissens, M. Mathen, Mmes Bidoul, Colicis, MM. Miller, Happart, Istasse, Walry, Ficherouille, Furlan, Janssens, Bayenet, Mme Docq, MM. Fourny, Severin, Kubla, Taminiaux, Mme Cassart-Mailleux.

Ont répondu non :

MM. Petitjean, Huygens, Pire.

En conséquence, le projet de budget de fonctionnement du Parlement wallon pour l'année 2005 est adopté.

**PROPOSITION DE MODIFICATION
DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR,
DÉPOSÉE PAR MM. de LAMOTTE,
BAYENET ET FONTAINE
(Doc. 69 (2004-2005) - N°s 1 et 2)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter l'ensemble de la proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur, déposée par MM. de Lamotte, Bayenet et Fontaine.

– Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

63 membres répondent oui.

3 membres répondent non.

Ont répondu oui :

Mme Corbisier, M. Borsus, Mme Defalque, MM. Crucke, Thissen, Grommes, Cheron, Mme Dethier-Neumann, MM. Meureau, de Saint Moulin, Deghilage, Milcamps, Luperto, Lebrun, de Lamotte, Avril, Dardenne, Bouchat, Etienne, Procureur, Marchal, Di Antonio, Devin, Demeyer, Mme Fassiaux-Looten, MM. Smal, Delannois, Colli-

gnon, Mme Kapompole, MM. Senesael, Pirlot, Mme Tillieux, MM. Brotcorne, Langendries, Ancion, Mme Simonis, MM. Dehu, Wacquier, Stoffels, Daerden, Mmes Defraigne, Bertouille, MM. Boucher, MM. Fontaine, Jeholet, Mme Lissens, M. Mathen, Mmes Bidoul, Colicis, MM. Miller, Happart, Istasse, Walry, Ficheroulle, Furlan, Janssens, Bayenet, Mme Docq, MM. Fourny, Severin, Kubla, Taminiaux, Mme Cassart-Mailleux.

Ont répondu non :

MM. Petitjean, Huygens, Pire.

En conséquence, la proposition de modification est adoptée.

**PROJETS DE MOTION
DÉPOSÉS EN CONCLUSION
DE L'INTERPELLATION
DE Mme DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LES CONDITIONS NÉCESSAIRES
AU DÉVELOPPEMENT DES BIOCARBURANTS
EN WALLONIE»,
PAR MM. BAYENET ET CONSORTS
(Doc. 70 (2004-2005) - N° 1)
ET PAR Mme DETHIER-NEUMANN
(Doc. 71 (2004-2005) - N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les conditions nécessaires au développement des biocarburants en Wallonie.»

La première motion, pure et simple, de M. Bayenet et Consorts a été imprimée et distribuée sous le n° 70 (2004-2005) - N° 1.

La seconde motion, motivée, de Mme Dethier-Neumann a été imprimée et distribuée sous le n° 71 (2004-2005) - N° 1.

Conformément aux dispositions à l'article 68, point 4, du Règlement d'ordre intérieur, la priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Bayenet et Consorts.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Président, puis-je faire une déclaration avant le vote ?

M. le Président. – Pas maintenant.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Oui, mais c'est avant le vote que je souhaite faire une déclaration, et pas après.

M. le Président. – Vous auriez dû le demander avant que l'on ouvre le vote. Allez-y.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je voulais juste déclarer mon étonnement face à cette différence de volonté entre un ministre qui était bien prêt à porter le débat et une majorité qui, je comprends bien, a des habitudes de déposer des motions pures et simples mais qui devrait quand même apprendre à faire la différence entre une priorité pour la Wallonie et des habitudes. Donc, je tiens à affirmer qu'on reviendra sur cette question, le groupe Écolo et moi-même, parce que je persiste à croire que c'est une question durable et une volonté pour l'année prochaine. (*Applaudissements de M. Cheron*)

M. de Lamotte (cdH). – Madame, votre remarque concerne la procédure. M. le Ministre a répondu sur le fonds. Mais, ne vous inquiétez pas, cette question sera abordée en commission.

M. le Président. – Il est procédé au vote nominatif. 65 membres prennent part au vote.

43 membres répondent oui.

22 membres répondent non.

MM. Etienne, Furlan, Janssens, Bayenet, Mme Docq, MM. Delannois, Mme Fassiaux-Looten, MM. Devin, Demeyer, Marchal, Ficheroulle, Bouchat, Mme Corbisier, MM. Lebrun, de Lamotte, Avril, Thissen, Meureau, Luperto, de Saint Moulin, Deghilage, Milcamps, Grommes, Mmes Colicis, Simonis, MM. Dehu, Wacquier, Stoffels, Daerden, Happart, Taminiaux, Fourny, Walry, Procureur, Smal, Brotcorne, Langendries, Mme Tillieux, MM. Senesael, Pirlot, Mme Kapompole, MM. Collignon, Istasse.

Ont répondu non :

Mme Cassart-Mailleux, M. Severin, Mme Defraigne, M. Boucher, Mme Bertouille, MM. Fontaine, Jeholet, Mme Lissens, MM. Mathen, Mme Bidoul, MM. Petitjean, Huygens, Pire, Mmes Dethier-Neumann, Defalque, MM. Kubla, Miller, Cheron, Crucke, Ancion, Darde, Borsus.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT

M. le Président. – Compte tenu de la modification du règlement qui vient d'être adoptée, le Bureau du Parlement wallon propose que le nombre de Vice-présidents soit porté à trois et que le nombre de secrétaires soit réduit corrélativement d'une unité, ce qui ne modifie en rien le budget.

Tout le monde est d'accord ? (*Assentiment*).

Y a-t-il une proposition pour la désignation au sein du Bureau du Parlement d'un Vice-président supplémentaire ?

La parole est à M. Bayenet.

M. Bayenet (PS). – Oui, Monsieur le Président, comme c'est un simple glissement de poste, nous proposons la candidature de M. Charles Janssens au poste de troisième vice-président, et sa démission du poste de secrétaire, qui n'existe plus d'ailleurs.

M. le Président. – Merci, Monsieur Bayenet. Puis-je considérer qu'il y a approbation, éventuellement, par applaudissements ? (*Applaudissements sur tous les bancs*).

VŒUX DE FIN D'ANNÉE

M. le Président. – Pour ma part, je voudrais remercier l'ensemble du Parlement pour les six premiers mois de travail de cette nouvelle législature.

Je voudrais également remercier les membres du Gouvernement pour leur présence et leur participation. Comme l'a dit M. Miller, hier, en fin d'interpellation, tous les moyens ont été mis en œuvre de manière à susciter un débat constructif. Le nombre de parlementaires a été relativement constant, leur présence est plus que soutenue. Les ministres ont pratiquement été tout le temps présents, ce dont je les remercie.

Je crois que le rythme et les modifications auxquelles je vous ai quelques fois contraint, mais avec l'assentiment général de la Conférence des présidents, ont rencontré l'assentiment de la grande majorité des membres de ce Parlement et la bonne complicité participative du Gouvernement que nous sommes, évidemment, de plein droit, chargés de contrôler.

Merci à toutes et à tous de la confiance que vous m'avez témoignée en me maintenant actif dans cette présidence malgré les réformes que j'ai amenées pour arriver à une meilleure visibilité du Parlement. Dès le début de l'année prochaine, nous allons mettre en

œuvre les moyens techniques pour avoir une communication en intranet, y compris des débats en commission. Nous avons entamé des consultations et des pourparlers avec les télévisions communautaires et avec les grandes chaînes de télévision de façon à parvenir à un accord pour transmettre en direct quelques heures de session parlementaire.

On peut espérer que, d'ici la fin de l'année 2005, il sera possible de proposer les débats des commissions et, pourquoi pas, si cela se passe bien, de le faire en intranet ou en transmission directe sur les télévisions communautaires qui se sont déjà déclarées d'accord. Un accord de principe offrirait à nos travaux une visibilité de façon à ce que l'ensemble des citoyennes et des citoyens de Wallonie se rendent compte du sérieux du travail auquel ce Parlement s'attelle.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président...

M. le Président. – Monsieur Kubla, je ne vais pas lever la séance parce que, d'habitude, quand je lève la séance, vous partez tous. Alors, avant de lever la séance, je suis intervenu. (*Rires*).

M. Kubla (MR). – Oui, mais ici, on a de bonnes raisons.

M. le Président. – Allez-y, vous avez la parole.

M. Kubla (MR). – Je voudrais d'abord m'adresser à vous, Monsieur le Président, pour vous dire que nous ne savions pas à quoi nous attendre quand vous êtes devenu Président. Nous vous connaissons sous certains aspects mais nous nous demandions ce que cela donnerait à la présidence du Parlement. Si aujourd'hui, je devais vous donner un surnom, je dirais que vous êtes «le Lucky Lucke du règlement» parce que vous tirez plus vite que votre ombre. Deux minutes debout, chronomètre en main, et c'est terminé. Eh bien, je pense que vous avez, néanmoins, peut-être inspiré par votre expérience européenne, donné un certain tonus à nos travaux et je crois que nous sommes prêts à vous suivre dans des modifications qui dynamiseraient notre Assemblée.

Ces premiers mois nous ont permis de vous découvrir comme quelqu'un qui aime son institution et qui veut qu'elle se développe dans le respect général, ce dont nous vous sommes gré.

Je souhaiterais m'adresser ensuite aux membres du Gouvernement que j'avais, un jour, qualifié d'intermittents parce que je sais qu'il y a des durées qui sont variables et je me suis dit «*Qu'est-ce qui ferait le plus plaisir comme vœux ?*» C'est la durée. Il n'y a que

cela. (*Rires*). Mais, mes amis m'ont dit «*Nuance, quand même pas trop longtemps.*» Néanmoins, je vous souhaite de bien vous entendre et de continuer à faire ce que vous avez fait pour le décret qu'on aura en janvier: trouver de bonnes modalités de travail ensemble. Et, là aussi, nous vous remercions de cet accommodement que vous avez trouvé.

Je vous souhaite de passer d'excellents réveillons et, obéissant aux instructions récentes, je vous interdis tout soda, toutes frites, mais je pense que tout le reste est permis.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Le reste est permis. (*Rires*).

Je pense qu'effectivement, ce n'est pas une grande menace pour nos réveillons.

J'ai pensé à vous.

M. Kubla (MR). – Mais oui.

Plus sérieusement, je voudrais vous dire qu'en relisant quelques citations, tout à l'heure, j'en ai trouvé une de M. André Malraux qui est, peut-être, intéressante pour les moments que nous vivons. Malraux avait écrit «*On ne peut pas faire de politique avec de la morale, mais on ne peut pas non plus en faire sans.*»

Je crois que nous devons trouver ce juste équilibre dans les moments difficiles que nous connaissons. L'opposition veut travailler loyalement, à la recherche d'une solution qui, pour nous tous, nous permette de garder un rôle que je juge essentiel et qui réconcilie l'homme politique et l'opinion publique. C'est un défi que j'ai connu depuis toujours.

On a tout essayé et on essaye encore : nous devons remplir une liste de cumul de mandats et déclarer notre patrimoine ; nous avons réduit nos dépenses électorales ; aujourd'hui, nous réduisons les dépenses des cabinets et pourtant la réconciliation ne vient pas. C'est un grand défi démocratique que nous devons surmonter et cette phrase de Malraux est peut-être une voie à suivre.

Quoi qu'il en soit, je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes. Je voudrais aussi, Monsieur le Président, dans ces vœux, joindre tous les membres du personnel qui nous ont épaulés de manière exemplaire. J'ai toujours une pensée particulière pour les interprètes germanophones parce qu'ils sont soit neurasthéniques, soit des momies car leur productivité est effectivement assez aléatoire. Quoi qu'il en soit, il faudrait quand même que nos amis germanophones, de temps en temps, s'expriment en allemand pour qu'on les réveille. (*Rires*) Mais quoi qu'il en soit, ils sont là et ça nous rassure.

Enfin, je voudrais remercier les membres de la presse, qui ne nous épargnent pas mais sont-ils là pour autre chose ? Nous avons souvent recours à eux pour faire état de nos travaux. Quoi de plus normal qu'ils nous égratignent quand ils sentent que le moment est venu. Ils sont, en tout cas, présents lors de nos débats et méritent d'en être remerciés.

À toutes et à tous, je vous souhaite d'excellentes fêtes et une excellente rentrée en janvier 2005. (*Applaudissements de l'Assemblée*).

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, cinq minutes, c'est le délai imparti par le nouveau règlement pour une ultime intervention de fin d'année.

C'est bien court pour vous dire tout le bien que nous pensons de chacun d'entre vous mais, rassurez-vous, je n'irai pas pour autant exprimer mes vœux dehors et je me plierai aux nouvelles règles qui, en tout cas, apportent une confirmation : c'est avec les anciens braconniers que l'on fait les meilleurs gardes-chasses ! (*Rires*).

Qu'à cela ne tienne, comme nous l'a suffisamment répété, ces derniers jours, notre «Boileau wallon» : «*Ce qui se conçoit bien s'énonce brièvement et les mots pour le dire arrivent rapidement.*»

Monsieur le Président, je vous remercie, en tout cas, des efforts que vous déployez pour rendre à notre Parlement la place qui lui revient comme acteur de la démocratie wallonne. Vous le faites avec cœur, vous le faites avec conviction, soyez-en remercié.

Merci à nos députés, indistinctement et quelle que soit la formation démocratique à laquelle ils appartiennent, pour leur investissement et l'effort qu'ils consentent chaque jour pour faire progresser notre Région. Pour beaucoup d'entre vous, il s'agit d'une nouvelle expérience parlementaire. Ce semestre de rodage – mais, ici, c'est un endroit où on ne dispose pas de garantie –, vous aura sans doute révélé combien cette fonction est, à la fois, ingrate et enthousiasmante. Je pense que mon expérience m'autorise à vous dire que, seuls, le sentiment d'agir utilement, dans la passion pour la chose publique et le respect des gens de chez nous, permet de faire primer le côté positif de la charge.

Merci à tous pour votre action positive et constructive, un remerciement global qui, bien sûr, n'ignore pas la ligne de partage qui existe, fatalement, au sein d'une Assemblée parlementaire.

Je m'adresserai donc plus spécifiquement aux deux côtés.

Je tiens à remercier, tout d'abord, les membres de la majorité pour leur soutien. Un soutien dont la qualité tient au fait qu'il n'est pas inconditionnel mais se veut intelligemment critique et proactif, donc, porteur de progrès. Je veux rendre hommage au tout, à travers la partie qui le symbolise, c'est-à-dire à nos deux chefs de groupe: la valeur sûre dinantaise qui demeure une des bases de cette institution, notre ami Maurice Bayenet, et son acolyte démocrato-humaniste (*Rires*), Michel de Lamotte. Deux fortes personnalités et deux voix fortes de notre assemblée.

À tous les membres de la majorité, je veux redire que leur action est capitale pour le Gouvernement qui doit naturellement sentir que ses efforts sont soutenus par les siens.

Je ne serai pas moins élogieux vis-à-vis de l'opposition.

Bien sûr, l'esprit de Noël y est pour quelque chose. (*Rires*).

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'est pour les boules, ça! (*Rires*).

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Cela n'empêche pas la sincérité. Généralement, vous vous en souviendrez, c'était à ce moment que j'avais un mot aimable pour M. Antoine. Mais il ne peut plus en être question désormais (*Rires*) tant le miel me vient si facilement à la bouche lorsque j'évoque ce nouveau compagnon d'armes. Mon éloge se reportera donc sans réserve sur Monsieur Kubla, homme déterminé et courageux à la tête du vaillant carré de la garde bleue, je n'ai pas dit du «dernier» mais du «vaillant carré de la garde bleue» et Monsieur Wesphael, aux troupes, certes moins nombreuses, mais de qualité puisqu'elles forment le triangle du développement durable. (*Rires*).

Dans les rapports Gouvernement/Parlement ou dans les rapports Gouvernement/opposition, il y a toujours eu, mes chers collègues, des couples qui se sont formés: idylle politique, extrêmes qui s'attirent, duos qui s'affrontent.

Il n'aura pas fallu six mois pour que des couples de ce style se reforment dans notre assemblée renouvelée et rajeunie. À l'instar des deux couples souvent mis en évidence sous la législature précédente, Annie Servais et Michel Foret, Michel de Lamotte et Marie Arena, j'ai vu déjà s'affirmer de nouveaux binômes et s'égosiller de nouveaux tourtereaux politiques (*Rires*) Caroline Cassart et Benoît Lutgen (*Applaudissements*

et rires) dont j'ai cru comprendre qu'il s'agissait d'une affaire de générations entre agriculteurs. (*Rires*). Je n'ai pas encore pu bien déterminer en quoi.

Isabelle Lissens et André Antoine, dont je ne suis pas persuadé qu'ils vont trouver fort rapidement un logement commun. (*Rires*).

Un beau couple aussi: Jean-Marie Severin et Christiane Vienne. (*Rires*.) Ça m'a fait de la peine qu'ils pensent déjà à être ensemble en maison de repos (*Rires*) alors qu'ils sont encore si actifs.

Et pour ceux qui ont été présents hier, rappelons-nous ce grand moment d'émotion, dans le duo entre Ingrid Colicis et Philippe Courard, un duo très bucolique qui nous a fait grand plaisir, et n'oublions pas, celui plus discret mais pas moins tendre entre Véronique Cornet et José Happart, ce qui, quelque part, me fait mal, puisque, jusqu'il y a peu, elle ne pensait qu'à moi. (*Rires*).

Monsieur le Président, en cette période de vœux, j'exprime donc le souhait que chacun puisse poursuivre, dans cette Assemblée, son travail et, ce, de façon cordiale et respectueuse des autres, chacun dans notre rôle et chacun derrière nos bannières.

Enfin, en cette dernière séance, qu'il me soit également permis de rendre hommage aux acteurs de coulisse que M. Antoine égrainait sous la précédente législature pendant 12 minutes, de peur d'oublier la cuisinière et les MP. À tous ceux-là, à Monsieur le Greffier et à l'ensemble des services qui œuvrent à faire battre régulièrement, en dépit de quelques extrasystoles, le cœur de notre démocratie. Je veux leur dire merci pour leur patience et leur rigueur au travail. Merci aussi à la presse pour relater plus régulièrement l'ensemble de nos travaux et de nos bons mots. Mais elle peut s'améliorer, elle aussi.

Monsieur le Président, je crois avoir respecté le temps imparti. En tout cas, bonnes fêtes de fin d'année à tous et qu'il me soit permis, à titre personnel, de souhaiter, à chacun d'entre vous, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, le bonheur auquel, tous, nous aspirons. (*Applaudissements sur tous les bancs*).

M. le Président. – Merci à toutes et à tous, l'intervention de M. le Ministre-Président a repris l'ensemble de nos sentiments généraux vis-à-vis de notre Parlement, de cette institution qui doit être dopée d'une façon positive, de nos compagnons d'armes, si je puis dire, que sont nos collaboratrices et nos collaborateurs, qu'ils dépendent du Gouvernement, du Parlement ou d'une administration. Merci à toutes et à tous pour le travail fourni dans la bonne humeur. J'ose espérer que nous serons tous et toutes, là, encore, au début du mois de janvier 2005, pour recommencer

une nouvelle saison de travail pour le bien et le mieux être de notre démocratie.

Je vous invite à venir boire le verre de l'amitié dans la salle archéologique au sous-sol. Vous y êtes les bien venus, merci encore et mes bons vœux à toutes et à tous.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 17 heures 30 minutes.*

– *Le Parlement ajourne ses travaux jusqu'à convocation ultérieure.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

ADN	Acide désoxyribonucléique
DGRNE	Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement
DNF	Division nature et forêts
EDF	Électricité de France
Horeca	Hotels, restaurants, cafés
MUPOL	Manutentionnaires et usagers du Port de Liège
OSOR	One substance one registration
OVAM	Openbare afvalstoffenmaatschappij voor het vlaamse gewest l'équivalent flamand de la SPAQuE
SRIW	Société régionale d'investissement en Wallonie
UAB	Unité antibraconnage